



DESTINATION découvertes!

SPIRITUEUX :
UNE TENDANCE
QUI SE CONFIRME

NOUVELLE
EXPÉRIENCE CLIENT :
*CLIQUEZ, ACHETEZ,
RAMASSEZ*

RÉSULTAT NET :
1,034
MILLIARD \$

VINS
QUÉBÉCOIS :
PROMESSE
TENUE!



LES
SPIRITUEUX FINS

**MI-CORSÉ
ET BOISÉ**

**CORSÉ
ET FUMÉ**

**CORSÉ ET
COMPLEXE**

**MI-CORSÉ
ET FRUITÉ**

**LÉGER ET
FLORAL**



Table des matières



2 Faits saillants **2015**

3
Message
du président
du conseil
d'administration

5
Message du
président et
chef de la direction

7
Comité de direction

9 **REVUE DES** **ACTIVITÉS**

10
Offrir des produits et
des services alignés
sur les besoins des
clients

17
Améliorer la
productivité et
la performance

22
Optimiser la chaîne
d'approvisionnement

23
Bilan de responsabilité
sociétale



28 **Tendances**



35 **FINANCES**

36
Reddition de comptes

37
Données
commerciales

38
Revue financière

50 **États financiers** **consolidés**

88
Information trimestrielle

90
Rétrospective des
10 derniers exercices

96 **GOUVERNANCE**

97
Rapport du conseil
d'administration

98
Comités du conseil

103
Membres du conseil
d'administration

108
Code d'éthique et de
conduite des
employés

108
Politique relative à
l'emploi et à la qualité
de la langue française

108
Bilan des réalisations
en matière de
ressources
informationnelles

109
Accès à l'information
et protection des
renseignements
personnels

110
Code d'éthique et de
déontologie des
membres du conseil
d'administration de la
Société des alcools du
Québec

114
Annexes



Faits saillants 2015

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars canadiens et en millions de litres pour les ventes en volume)

	2015	2014	Variation en %
Résultats financiers			
Ventes	3 006,3	2 934,9	2,4
Bénéfice brut	1 600,3	1 554,5	2,9
Charges nettes ⁽¹⁾	566,6	551,5	2,7
Résultat net	1 033,7	1 003,0	3,1
Résultat global	1 032,7	1 002,0	3,1
Situation financière			
Actif total	708,0	733,8	(3,5)
Immobilisations corporelles et incorporelles	246,5	259,8	(5,1)
Fonds de roulement net	(169,5)	(186,9)	9,3
Passif à long terme	36,1	31,3	15,3
Capitaux propres	41,4	42,3	(2,1)
Ventes par réseaux			
Succursales et centres spécialisés	2 683,8	2 621,9	2,4
Grossistes-épiciers	322,5	313,0	3,0
Total	3 006,3	2 934,9	2,4
Ventes par catégories de produits			
Vins	2 264,3	2 213,6	2,3
	160,2 L	156,5 L	2,4
Spiritueux	664,3	639,0	4,0
	22,1 L	21,8 L	1,4
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées ⁽²⁾	77,7	82,3	(5,6)
	10,4 L	11,1 L	(6,3)
Total	3 006,3	2 934,9	2,4
	192,7 L	189,4 L	1,7
Autres données financières			
Revenus gouvernementaux ⁽³⁾	2 028,4	1 955,9	3,7

(1) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement, la dévaluation d'une participation dans une coentreprise ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(2) Couramment appelées *coolers* ou *cocktails*

(3) Comprennent le dividende déclaré, les taxes de vente, la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et les droits d'accise et de douane

Message du président
du conseil d'administration

**Si la SAQ a pu bâtir sa réputation
de véritable destination découvertes,
c'est grâce à l'engagement et à la passion
de ses milliers d'employés.**

Les vins et alcools du Québec et de partout ailleurs n'ont plus de secret pour eux et ils offrent quotidiennement à la clientèle une expérience incomparable et riche en découvertes. Celles-ci ont certainement été nombreuses au cours du dernier exercice, marqué par une belle croissance. C'est d'autant plus important quand on sait que les profits de la SAQ contribuent à assurer aux Québécois des services qui bénéficient à l'ensemble de la collectivité.

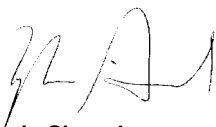
Au cours des 12 derniers mois, le conseil d'administration et ses différents comités ont veillé à la bonne gouvernance des affaires de la Société, notamment en adoptant un nouveau Code d'éthique destiné aux fournisseurs de la SAQ et en participant au suivi des projets en cours.

Je suis particulièrement fier du bilan d'*Origine Québec*, qui a permis de mettre en valeur tout le savoir-faire des producteurs d'ici qui offrent aux Québécois des boissons de grande qualité. Leur visibilité et leur disponibilité à la SAQ sont plus grandes que jamais et les initiatives se poursuivront en ce sens.

L'exercice 2014-2015 a aussi été l'occasion de clore un chapitre avec succès par la réalisation des dernières initiatives liées au Plan stratégique 2013-2015, mais aussi d'élaborer le Plan stratégique 2016-2018, qui a été adopté par le conseil d'administration en mars dernier. Inspiré par la nouvelle vision *Branché sur le monde*, ce Plan comporte trois orientations stratégiques qui feront évoluer l'expérience client de la SAQ dans l'ensemble des canaux de vente. Parallèlement, l'entreprise s'est engagée à maintenir sa performance par une saine gestion et à poursuivre ses efforts en matière de développement durable.

Ce nouveau Plan stratégique permettra de préparer la SAQ de demain. Les comportements de la clientèle changent rapidement et l'entreprise doit savoir rester en mouvement et s'adapter en continu à cette évolution du marché. La SAQ de demain sera encore plus près des gens grâce à tous ses points de contact pour créer la relation avec les clients, qui sont plus branchés que jamais. Elle sera accessible partout et en tout temps pour échanger et donner de l'information sur les plaisirs de la table et sur les produits.

En terminant, je remercie tous les membres du conseil pour leurs états de service, de même que les membres du comité de direction et l'ensemble des employés, qui contribuent sans cesse à faire de la SAQ une destination découvertes exceptionnelle.



Sylvain Simard
Président du conseil d'administration



Cette année encore, la SAQ s'est appliquée à proposer aux Québécois les meilleurs produits, un service-conseil fidèle à sa réputation enviable et une expérience d'achat dans le commerce des boissons alcooliques unique au monde.

Cela a porté fruit puisque, en 2014-2015, la Société a su tirer son épingle du jeu et ainsi remettre plus d'un milliard de dollars au Trésor québécois, et ce, pour une troisième année consécutive. Au cours de l'exercice, les ventes ont progressé de 2,4 % pour s'établir à plus de 3 milliards de dollars. Quant au ratio des charges nettes exprimé en fonction des ventes, celui-ci a été de 18,8 %.

Une destination découvertes

L'année dernière, notre engagement envers les vins québécois a été exprimé haut et fort. Cette promesse a été tenue et la section *Origine Québec* est désormais bien implantée dans 180 succursales. Les ventes de vins d'ici ont progressé de 76 % et, si l'on considère l'ensemble de la catégorie des produits québécois, c'est une hausse de près de 19 % que l'on constate. Il va sans dire, la SAQ est maintenant une destination découvertes pour les produits québécois et cela ira croissant puisqu'elle continuera à les faire connaître.

Nous avons pressenti un intérêt renouvelé de la clientèle pour les spiritueux et les résultats obtenus à la suite de nos campagnes de promotion ont prouvé que le Québec est un marché bien particulier. En effet, une augmentation des ventes de spiritueux de 4 % a été enregistrée alors que la tendance est plutôt à la baisse au Canada. Ainsi, l'entreprise a su faire découvrir ou redécouvrir aux Québécois le plaisir de déguster des spiritueux fins et de préparer des cocktails aux multiples saveurs.

Au cours des derniers mois, une nouvelle expérience de magasinage leur a été proposée, soit la possibilité de ramasser en succursale les commandes effectuées dans SAQ.com. Nos employés se font désormais un plaisir de les remettre en mains propres aux clients lorsqu'ils utilisent le nouveau service *Cliquez, Achetez, Ramassez*. Au passage, ils peuvent en profiter pour proposer d'autres produits de nature à leur plaire pour compléter leur achat. C'est aussi ça, une destination découvertes.

Cette année a par ailleurs été l'occasion de réitérer que la SAQ ne fera jamais de concession sur la qualité des produits vendus au Québec. Bien au contraire, la qualité a toujours été et demeurera une priorité absolue et accessible dans une vaste gamme de prix. Nous avons d'ailleurs rééquilibré l'offre de vins au cours de la dernière année afin de faire découvrir aux clients de nouveaux produits à bon rapport qualité-prix.

Un nouveau Plan stratégique branché sur le monde

Les goûts et les habitudes d'achat des Québécois évoluent à un rythme fulgurant. La SAQ s'adaptera à cette nouvelle réalité avec son Plan stratégique 2016-2018. Plus que jamais auparavant, elle se doit d'être à la hauteur de leurs attentes.

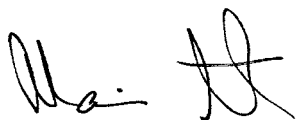
Pour y arriver, une nouvelle vision s'impose : *Branché sur le monde*. Ce monde, c'est plus de 70 pays auprès desquels la SAQ achète des produits. C'est une industrie présente sur les cinq continents. Mais surtout, c'est des gens, des employés, des clients et des partenaires. Être branché, c'est être sensible aux besoins et aux intérêts de toutes ces personnes. C'est la volonté de les rencontrer, de les connaître, de les entendre et de les comprendre. C'est une connexion qui permet d'entrer en contact avec eux au moment et dans les lieux appropriés.

Trois orientations stratégiques guideront nos actions au cours de la mise en œuvre de ce Plan stratégique. D'abord, offrir une expérience client intégrée dans l'ensemble des canaux de vente en misant toujours sur le réseau de succursales, mais aussi en exploitant encore mieux les plateformes numériques et mobiles. Ensuite, nous souhaitons maintenir notre performance par une saine gestion, notamment en favorisant l'innovation auprès des employés et en persévérant dans la révision des processus. Enfin, nous allons poursuivre notre engagement en matière de développement durable afin de soutenir les initiatives permettant l'ouverture de nouveaux marchés pour le verre récupéré.

Une SAQ inspirante

L'année 2015 en sera une de nouveautés puisque, dès l'automne, les Québécois seront conviés à vivre autrement la découverte du vin et des spiritueux grâce à *SAQ Inspire*, une toute nouvelle approche qui s'inscrira comme une suite logique à nos efforts d'amélioration continue du service-conseil. La SAQ proposera ainsi à sa clientèle une nouvelle expérience de magasinage toujours plus personnalisée et axée sur le plaisir et la découverte.

En terminant, je souhaite remercier mes collègues du comité de direction ainsi que tous les employés passionnés qui font en sorte que la SAQ soit, encore et toujours, au diapason des goûts de ses clients.



Alain Brunet
Président et chef de la direction

Comité de direction

Alain Brunet

Président et
chef de la direction

Catherine Dagenais

Vice-présidente,
Stratégie commerciale et expérience client

Madeleine Gagnon

Vice-présidente,
Ressources humaines

Richard Genest

Vice-président et
chef de la direction financière

Nathalie Hamel

Vice-présidente,
Affaires publiques et communications

Suzanne Paquin

Secrétaire générale et vice-présidente,
Services juridiques

Francine Tessier

Vice-présidente par intérim,
Technologies de l'information

Jean-François Thériault

Vice-président,
Chaîne d'approvisionnement

Daniel Trottier

Vice-président,
Exploitation des réseaux de vente

Poste vacant

Vice-présidence,
Commercialisation



Revue des activités

La revue des activités est présentée selon les orientations du Plan stratégique 2013-2015.

■ La Société des alcools du Québec (SAQ), c'est plus qu'un réseau de succursales, c'est une destination. Une destination où la découverte des produits alcooliques est intimement liée au partage des connaissances, à la compréhension du terroir, du climat et des cépages. ■ C'est un endroit où le produit est apprécié pour ses arômes, sa texture et son corps, certes, mais aussi pour ce qu'il représente. Qu'il s'agisse de l'histoire ancienne ou récente de son château, de ses procédés uniques de vinification, de la réputation mondiale de son producteur ou, plus simplement, de l'émotion associée à la célébration d'un moment heureux, le produit reste au cœur de la découverte. ■ Cette destination de découvertes a longtemps été exclusive aux succursales, mais elle s'étend dorénavant à l'ensemble des plateformes de l'entreprise. Que ce soit dans SAQ.com, les médias sociaux, les applications mobiles ou en succursale, la marque demeure la même. Et la marque SAQ, c'est la promesse d'un produit de qualité, de conseils empreints de passion et d'une expérience exceptionnelle. ■

Offrir des produits et des services alignés sur les besoins des clients



DERNIÈRE ANNÉE DE MISE EN APPLICATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2013-2015

Dans le but de constamment bonifier sa prestation de service et de conserver ses habitudes de saine gestion, la SAQ a continué d'évaluer ses actions et ses avancées grâce aux indicateurs prévus dans son Plan stratégique 2013-2015. Au cours du dernier exercice, elle a en grande partie atteint les objectifs qu'elle s'était fixés, notamment en ce qui concerne l'augmentation de la valeur du panier moyen des consommateurs en succursale, chiffrée à 47,63 \$. Le taux de croissance des ventes s'est élevé à 2,4 %.

Par ailleurs, pour s'assurer de l'appréciation constante de ses services par sa clientèle, la SAQ la sonde de façon biannuelle. À cette occasion, 92 % des quelque 76 850 clients interrogés l'automne dernier se sont dits satisfaits de leur expérience en succursale. Cette note grimpe même à 96 % lorsqu'ils évaluent l'accompagnement du personnel sur l'aire de vente !



DE TOUT POUR TOUS

Ces hauts taux de satisfaction de la clientèle ne sont certainement pas étrangers aux efforts déployés par la SAQ pour proposer en succursale une gamme toujours plus variée de boissons alcooliques. Cette année, plus de 12 500 vins, bières, spiritueux et alcools fins, en provenance de 71 pays, ont ainsi été offerts en magasin et dans SAQ.com. Des produits du Belize, de la Colombie, de Madagascar, de la République de Maurice et de la Norvège ont été commercialisés pour la première fois !

Au cours de l'exercice 2014-2015, la SAQ a renouvelé plus de 10 % de sa gamme. Près de 90 nouveaux produits courants, 700 produits de spécialité et 650 produits Signature ont ainsi trouvé place dans son réseau au cours de l'exercice écoulé. Pour offrir un tel éventail de boissons alcooliques, la SAQ a transigé avec près de 3 100 fournisseurs et traité en laboratoire des dizaines de milliers d'échantillons afin d'en certifier la qualité.

3 100
92 %
71
12 500



INDUSTRIE DES ALCOOLS QUÉBÉCOIS EN PLEIN ESSOR

L'an dernier, la SAQ s'engageait auprès des vignerons québécois à redoubler d'ardeur afin de soutenir et de promouvoir l'industrie viticole du Québec. Elle a d'ailleurs réalisé plusieurs actions concrètes à cet effet et mis la table pour favoriser la découverte des produits des artisans québécois. C'est ainsi qu'elle a :

- augmenté graduellement le choix de vins certifiés du Québec dans tout le réseau de ses magasins, dont près de 45 % en proposent déjà une gamme variée;
- augmenté le choix de vins et alcools du Québec dans ses 31 magasins situés à proximité des 5 principales Routes des vins de la province;
- intensifié la visibilité des vins certifiés du Québec dans 180 de ses magasins en leur réservant un espace particulier que les clients peuvent facilement repérer. Un déploiement qui se poursuivra dans 80 autres succursales au cours de l'année 2015-2016;
- attribué à chacun des vins québécois une Pastille de goût;
- fait connaître aux clients les reconnaissances et médailles obtenues par les vins et alcools québécois dans des concours nationaux et internationaux;
- formé plus de 70 % de ses employés de succursale sur les vins certifiés du Québec. Près de 400 employés ont également assisté à des conférences-dégustations pour apprendre à mieux promouvoir les vins certifiés du Québec.

Par ailleurs, la SAQ s'assure de réserver aux produits d'ici, regroupés sous le vocable *Origine Québec*⁽¹⁾, un espace bien visible dans toutes ses publications en plus de les intégrer à son calendrier promotionnel avec des week-ends « 10 % de rabais sur les alcools québécois » à l'occasion de la fête nationale et dans les semaines précédant Noël. Fidèle à son habitude, la SAQ soutient également des événements appréciés des Québécois et dédiés exclusivement à la promotion des produits d'ici, soit la Fête des vendanges Magog-Orford, la Fête des vins du Québec et le Mondial des cidres de glace.

Ces actions ont porté leurs fruits, puisque les produits des artisans québécois ont enregistré des ventes en hausse de 19,1 % en un an, pour un total de 20,6 millions de dollars. En considérant seulement les ventes de vins, on note une augmentation spectaculaire de 76 %. Les vins québécois engendrent maintenant, à eux seuls, des ventes de plus de 8 millions de dollars.

La production de spiritueux des microdistilleries du Québec n'est pas en reste. La commercialisation de plusieurs produits dans ce créneau – tels que le Ungava Premium dry gin, le gin Piger Henricus, la vodka Pur ou la vodka Quartz – a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par les consommateurs. La vente des spiritueux québécois a d'ailleurs fait un bond de près de 19 % en une année seulement pour atteindre 22 millions de dollars.

LES SPIRITUEUX ONT LA COTE

Pour répondre à l'intérêt grandissant de ses clients pour les spiritueux, la SAQ a fait évoluer son offre de produits de façon importante, tout comme sa façon de les présenter. D'une part, elle a adapté ses aires de vente aux besoins des consommateurs en prenant soin de diviser les spiritueux en deux zones bien distinctes : Spiritueux fins et Cocktails. L'ajout de produits novateurs à sa gamme, l'introduction de pictogrammes désignant des solutions cocktails « clé en main », l'attribution de Pastilles de goût aux spiritueux fins et l'animation en succursale dédiée aux cocktails ont certainement aussi contribué à piquer la curiosité des Québécois. La catégorie a, dans son ensemble, connu une croissance globale des ventes de 4 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'une augmentation de 20 % si l'on considère seulement les spiritueux de spécialité.



(1) La catégorie *Origine Québec* regroupe tous les produits élaborés au Québec, soit les vins, les cidres, les alcools de petits fruits et d'érable, les hydromels ainsi que les spiritueux. Toutefois, les spiritueux ne sont pas considérés comme étant des produits d'artisans, puisqu'ils sont fabriqués sous permis industriel.

DES PASTILLES DE GOÛT AU DÉPANNEUR

Quels que soient leurs besoins, leurs goûts et les endroits où ils s'approvisionnent, les consommateurs devraient toujours être en mesure de faire un choix éclairé. C'est pour cette raison que les quelque 330 dépanneurs de la chaîne Couche-Tard affichent maintenant les Pastilles de goût de la SAQ. Les clients de ce réseau de vente complémentaire aux succursales de la Société peuvent ainsi se procurer une gamme de vins différente de celle vendue dans les succursales SAQ en disposant d'une information pertinente.

DES OFFRES SÉDUISANTES

Les Québécois adorent découvrir et prendre le temps de goûter des produits originaux. Ils recherchent la nouveauté, l'exclusivité et sont à l'affût des occasions pour obtenir les meilleurs rapports qualité-prix. Cette année, c'est avec grand enthousiasme qu'ils se sont déplacés en succursale ou ont visité SAQ.com pour participer aux promotions. Celle qui a remporté le plus de succès a été le 15 % de rabais à l'achat de 6 bouteilles offert au mois de mai 2014. La journée la plus achalandée de l'année a été le mercredi 31 décembre 2014, avec plus de 535 670 transactions.

Pour la première fois, la SAQ a proposé à sa clientèle une nouvelle promotion estivale intitulée *Le monde SAQ à gagner*. Pendant les quatre jours de la promotion,

les clients étaient invités à gratter une « carte-mystère » à la caisse et couraient la chance de gagner une multitude de prix instantanés, dont des bouteilles de vin, des cartes-cadeaux SAQ et des voyages en Europe. Grâce à cette promotion, ce sont 10 700 transactions supplémentaires qui ont été effectuées comparativement à l'année dernière.

La grande cuvée de p'tits prix a également remporté un vif succès auprès des consommateurs. Entre le 8 et le 25 janvier 2015, 90 produits offerts à 13 \$ et moins étaient mis de l'avant. Cette promotion, annoncée après la période des fêtes, arrivait à point. Ce sont 161 000 caisses de vins qui ont ainsi trouvé preneurs. Des dégustations à l'aveugle et un *vox pop* réalisés en succursale ont aussi démontré la qualité de ces vins.

Par ailleurs, pour répondre à la demande de bouteilles de garde « à petits prix », la SAQ a proposé aux abonnés du *Courrier vinicole* une gamme variée de produits de qualité moins coûteux. Les clients ont grandement apprécié avoir accès à des millésimes plus âgés et abordables. Aussi, l'édition consacrée à l'art d'enrichir sa cave a reçu plusieurs commentaires élogieux. On y proposait notamment des vins en fonction de leur potentiel de garde, ainsi qu'un guide plus pédagogique sur la façon de garnir sa cave et de conserver ses vins.

LES MÉDIAS SOCIAUX : FENÊTRE SUR LA DÉCOUVERTE

Toujours en progression, l'utilisation des médias sociaux reste un mode de communication apprécié des Québécois. La SAQ a donc gâté ses quelque 376 000 *fans* Facebook, 5 000 abonnés Twitter, 2 900 abonnés Pinterest et 4 100 abonnés Instagram avec des concours alléchants, des exclusivités et des invitations à la découverte. Des concours permettant de remporter une soirée gastronomique avec Ricardo, un cellier rempli de vins Les Javelles, un week-end de rêve pour 10 personnes et un concert intime de Vincent Vallières ont été très populaires auprès de la communauté Facebook.

AUGMENTATION DE 71 % DES TRANSACTIONS DANS SAQ.COM

Au cours du dernier exercice financier, la Société a constaté une croissance de plus de 71 % des transactions en ligne. La prévente de produits en éditions limitées, tels que le très attendu *Fifty Shades of Grey* ou le *Ménage à Trois Midnight*, et les promotions exclusives, comme le Vendredi fou, ont certainement contribué à l'engouement des Québécois pour l'achat dans le Web. Par ailleurs, l'achalandage dans le site SAQ.com a augmenté de 24 % au cours de la dernière année, soit 20 millions de visites. L'application mobile de l'entreprise, quant à elle, a été téléchargée près de 980 700 fois.





CLIQUEZ, ACHETEZ, RAMASSEZ : UN NOUVEAU SERVICE DÉJÀ FORT APPRÉCIÉ

Comme l'achat en ligne fait dorénavant partie des habitudes de consommation de milliers de Québécois, la SAQ a voulu faciliter leurs transactions en leur offrant la possibilité de récupérer leurs achats au lieu de leur choix parmi 229 succursales sélectionnées. Lancé le 8 mars 2015, ce nouveau service a connu un succès instantané. En 2 semaines à peine, la Société a ainsi livré dans ses succursales près de 800 commandes à l'intention de ses clients.

UNE ENTREPRISE APPRÉCIÉE POUR CE QU'ELLE EST ET CE QU'ELLE FAIT

Au cours de la dernière année, la SAQ a remporté deux prix au concours Grafika, qui récompense les meilleures réalisations en design graphique au Québec. Deux de ses projets ont été reconnus, soit le logo *Origine Québec* (catégorie projet imprimé – logotype) et l'édition Espagne Portugal du *Courrier vinicole* (Grand Prix – publication commerciale).

Par ailleurs, *Le palmarès 2015 des entreprises les plus admirées* réalisé par le journal *Les Affaires* en collaboration avec la firme Léger a positionné la SAQ au 67^e rang. Cette année, elle figure parmi les 5 entreprises qui ont eu la plus forte progression au sein de ce palmarès.

Dans le même ordre d'idées, quatre experts du milieu des communications ont dressé un palmarès des marques québécoises les plus fortes et les plus appréciées, dans lequel la SAQ fait bonne figure. Paru dans *La Presse Affaires*, ce palmarès tenait compte des éléments suivants : la loyauté des consommateurs à la marque, l'amour pour la marque, sa pertinence, comment elle communique et sert ses clients et sa façon d'innover. Il a été mentionné que : « La société d'État se comporte comme une marque depuis quelques années et a tiré profit de l'intérêt grandissant des Québécois pour le vin. [...] [elle] a réussi à se faire aimer. Il y a eu un désir de créer une marque, une destination et une expérience reconnues par la clientèle. »

Le service à la clientèle de la SAQ se démarque lui aussi. Selon un sondage effectué par la firme de recherche marketing L'Observateur en collaboration avec le journal *Les Affaires* et publié en octobre dernier, la SAQ faisait partie des 3 organisations « championnes toutes catégories du service à la clientèle 360° » avec un score de 100 %. Le service à la clientèle des entreprises a été mesuré aux quatre points de contact avec les clients : téléphone, Internet, réseaux sociaux et emplacement commercial.

64 000 PERSONNES ONT TROUVÉ RÉPONSE

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le Centre de relation clientèle de la SAQ a traité plus de 64 000 demandes d'information et commentaires, dont près de 60 % par téléphone. Les sujets qui ont généré le plus gros volume d'appels et de courriels sont les transactions dans SAQ.com, les questions sur divers produits commercialisés ainsi que les politiques et les directives de la SAQ.



Améliorer la productivité et la performance



RÉSULTATS FINANCIERS

La Société des alcools du Québec a pour mandat de faire le commerce des boissons alcooliques et se fait un devoir de bien servir la population en offrant un vaste choix de produits de qualité. C'est avec transparence, efficience et ouverture qu'elle s'applique à satisfaire et même devancer les attentes de son actionnaire et de ses clientèles. Elle travaille, jour après jour, à améliorer sa performance et à mettre en place les meilleures pratiques de gestion afin de participer pleinement et de façon responsable aux finances du Québec. Au terme de l'exercice financier 2014-2015, elle affichait des ventes de plus de 3 milliards de dollars, une hausse de plus de 71 millions de dollars ou 2,4 % par rapport au résultat de l'an dernier. Elle dégagait ainsi un résultat net de 1,034 milliard de dollars – une progression de 3,1 % qui sera versé en dividende au gouvernement du Québec. Au total, en ajoutant les sommes perçues en taxe de vente et en taxe spécifique, la SAQ versera à ce dernier des sommes de l'ordre de 1,630 milliard de dollars. Les sommes que recevra le gouvernement du Canada s'élèveront quant à elles à 398,2 millions de dollars. Ce sont plus de 58,2 millions de transactions et 192,7 millions de litres d'alcool vendus par quelque 5 755 employés de magasin qui ont permis à la SAQ l'atteinte de ses objectifs financiers.

Par ailleurs, le ratio des charges d'exploitation sur les ventes a été de 18,8 %, alors que celui du résultat net sur les ventes a été de 34,4 %. Les ventes par pied carré ont quant à elles crû de 1,9 % en un an pour atteindre 1 397 dollars.

841 POINTS DE VENTE

Parce que la proximité est un des avantages les plus appréciés de sa clientèle, la SAQ a investi quelque 5,1 millions de dollars dans ses succursales en 2014-2015. C'est avec l'ambition d'être présente au bon endroit, au bon moment et avec la bonne offre qu'elle étudie les habitudes d'achat des consommateurs et évalue les divers marchés où elle se trouve de même que ceux où elle souhaite s'établir. Ainsi, au cours de la dernière année, l'entreprise a cumulé 2 nouvelles ouvertures de succursale, 11 réaménagements ou déménagements et 1 fusion. De plus, 5 nouvelles agences ont été implantées. Le réseau de vente de la SAQ compte donc à ce jour un total de 402 succursales et 439 agences.

UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÉCURITAIRE

Comme ses employés représentent son principal facteur de réussite, la SAQ a à cœur de leur offrir un environnement de travail sécuritaire. C'est ainsi que, tout au cours de l'année, des actions ont été accomplies, autant dans le réseau de succursales que dans les entrepôts. Du *coaching* sur la manutention des charges, de la formation sur les enjeux de santé et sécurité au travail, des améliorations dans l'ergonomie des entrepôts et un programme de contrôle des énergies dangereuses sont quelques-unes des réalisations de la SAQ dans ce domaine.

VALORISER LE TRAVAIL, L'EFFORT ET LE TALENT

Valorisant le travail, l'effort et le talent, la SAQ a tenu son activité de reconnaissance annuelle, Millésime, lors de laquelle elle a souligné les réalisations exceptionnelles et la contribution remarquable de 67 employés et de 4 équipes à la réussite de ses objectifs d'affaires.





ORIGINE
QUÉBEC





ORIGINE
QUÉBEC



UN EMPLOYÉ BIEN FORMÉ EN VAUT DEUX!

Soucieuse d'offrir à sa clientèle le meilleur service-conseil qui soit, la SAQ fournit à ses employés des formations stimulantes afin de constamment parfaire leurs connaissances. Ainsi, plus de 3 600 employés ont suivi une formation virtuelle sur les vins d'Amérique du Nord et 2 000 en ont complété une autre sur les vins d'Amérique du Sud. Par ailleurs, les ateliers sur les vins de France et sur ceux d'Espagne et du Portugal ont accueilli quelque 700 conseillers en vin pour le premier et 800 employés pour le second.

De plus, pour soutenir les produits de la catégorie *Origine Québec*, deux événements de formation ont été offerts aux conseillers en vin afin de leur permettre d'approfondir leurs connaissances sur les vins québécois et leurs accords avec les fromages d'ici. Cinq conférences-dégustations ont été mises sur pied à l'intention des caissiers-vendeurs, ce qui leur a permis de rencontrer les producteurs de vins, de cidres, d'hydromels et de boissons de petits fruits. Une capsule virtuelle sur la catégorie *Origine Québec* a également été diffusée auprès de 3 800 employés.

Grâce à des activités hebdomadaires de parrainage, les employés du réseau de succursales ont bénéficié d'une formation structurée et continue. Animés par un conseiller en vin accrédité, ces ateliers d'équipe permettaient aux employés de découvrir et de déguster les nouveaux produits ainsi que d'échanger à leur sujet avant de les proposer aux clients. Dans le cadre d'une formation, près de 1 000 employés de succursale ont été initiés au nouveau service *Cliquez, Achetez, Ramassez* et sont donc en mesure d'accompagner efficacement la clientèle et de prolonger son expérience en magasin.

Une nouvelle approche de formation a aussi été expérimentée en 2014-2015 grâce à l'utilisation de classes virtuelles. À distance et en temps réel, 110 gestionnaires de l'entreprise ont ainsi pu bénéficier de cours sur les saines pratiques de gestion des stocks, ce qui conduira à une meilleure productivité et à une réduction de la manutention des charges pour les employés.

Dans le cadre de son Programme Destination leadership, 230 gestionnaires de la SAQ ont terminé, dans la dernière année, un parcours de développement visant à favoriser un leadership de proximité. De plus, l'ensemble des gestionnaires ont eu accès, en continu, à des formations de perfectionnement taillées sur mesure pour eux et basées sur les besoins d'affaires de l'entreprise.

Grâce à ce Programme, la SAQ permet à ses gestionnaires de demeurer à l'affût de l'évolution de l'industrie et de maintenir des pratiques favorisant l'engagement des employés dans ses projets. Un leadership inspirant permet à la SAQ de maintenir des standards élevés en matière de relations avec sa clientèle et de s'assurer une saine gestion.

PARCE QUE LE SUCCÈS PASSE AUSSI PAR LA COMMUNICATION

Dans le but de favoriser une communication bidirectionnelle entre les employés de bureaux, de succursales et d'entrepôts et de renforcer la collaboration entre collègues, la SAQ a déployé un réseau social interne : Yammer SAQ. Cette solution visait à ce que l'ensemble des employés, incluant ceux en succursale à temps partiel ou temporaires, puissent être branchés en tout temps sur les nouvelles concernant l'organisation. Yammer SAQ leur permet ainsi de s'informer au sujet de l'actualité de l'entreprise et de l'industrie, de poser des questions et d'obtenir des réponses, de proposer des idées, de formuler des commentaires, de partager des bons coups et de joindre des groupes d'intérêts pour faire rayonner l'expertise au bénéfice de tous. Grâce à ce réseau, tous les employés de la SAQ répartis aux quatre coins du Québec peuvent maintenant se rejoindre en un seul et même lieu virtuel.



Optimiser la chaîne d'approvisionnement

Complexe et délicat est le travail qui précède la vente des boissons alcooliques dans le réseau de succursales de la SAQ. Avant de pouvoir se positionner comme étant une destination découvertes, l'entreprise doit s'approvisionner aux quatre coins du monde, réceptionner avec efficacité et redistribuer plus de 20,8 millions de caisses de produits alcooliques dans son réseau. Des efforts considérables sont déployés en continu pour rendre la chaîne d'approvisionnement toujours plus efficace, plus agile et plus performante.

En 2014-2015, les cibles liées à la chaîne d'approvisionnement énoncées dans le Plan stratégique de la SAQ ont été atteintes. En effet, le taux de réussite en approvisionnement pour les nouveaux besoins a atteint 100 % et 2 nouveaux modèles opérationnels ont été implantés avec succès.

Grâce à l'amélioration continue de ses installations et de ses processus, l'entreprise a réussi à optimiser sa performance globale, dont sa rapidité d'exécution opérationnelle. Ce souci de saine gestion se traduit par une amélioration de 3,58 % de la performance caisses/heure, contribuant à limiter la hausse du coût/caisse à seulement 0,52 %.

Durant l'exercice financier 2014-2015, la SAQ a amélioré de 6,7 % la rotation de son inventaire dans ses Centres de distribution, et ce, tout en offrant un meilleur taux de service à ses diverses clientèles. La réception de marchandises sur palette plutôt que manuellement influence grandement ce résultat. En effet, la part des caisses réceptionnées de cette façon a grimpé à plus de 80 % en 2014-2015, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Cela facilite les opérations de déchargement et participe à l'amélioration de la rotation de l'inventaire, en plus de favoriser la santé et sécurité des employés, qui manipulent ainsi moins de caisses. Cette réussite est grandement liée aux relations privilégiées qu'entretient la SAQ avec ses partenaires de par le monde.



Bilan de responsabilité sociétale

La SAQ souhaite être au cœur de sa communauté.

Grâce à la présence de ses succursales, certes,
mais également par sa participation à la vie collective
et ses apports au mieux-être de la société québécoise.

Que ce soit par son Programme d'éthique de vente,
son Programme de dons et de commandites
ou par sa contribution à Educ'alcool, la SAQ s'assure
d'être un bon citoyen corporatif.



Ainsi, au cours de la dernière année, la SAQ a investi une valeur de près de 7,5 millions de dollars grâce à son Programme de dons et de commandites auprès de 491 organismes dont 74 événements et festivals.

AIDE ALIMENTAIRE

Depuis 2010, la SAQ a fait de l'aide alimentaire sa cause d'entreprise. En se mobilisant pour celle-ci, elle souhaite contribuer à ce que des milliers de Québécois mangent quotidiennement de la nourriture de qualité en quantité suffisante. L'année 2014-2015 a porté la quatrième édition de la campagne *Des vins généreux* au profit de Banques alimentaires du Québec (BAQ). Pour chaque bouteille de vin blanc vendue, la SAQ remettait un dollar à BAQ et ses 18 membres Moisson. Cette année, les clients ont aussi été invités, lors de leur passage à la caisse, à effectuer un don supplémentaire. Cette initiative, combinée à la campagne de financement de 3 jours tenue dans les succursales, a permis de verser plus de 583 000 dollars à la cause.

De plus, toujours dans l'optique de contribuer à l'aide alimentaire, la SAQ s'est associée à La Tablée des Chefs et lui a remis 100 000 dollars pour soutenir la Semaine des écoles hôtelières du Québec. Dans le cadre de cet événement, 800 étudiants de 14 écoles hôtelières ont préparé plus de 100 000 repas qui ont été distribués à des familles dans le besoin grâce au réseau de Banques alimentaires du Québec.

ENTRAIDE

En 2014-2015, le personnel de la SAQ a fait preuve d'une grande générosité dans le cadre de la collecte de fonds pour Entraide. L'entreprise a remis à l'organisme une somme d'un peu plus de 279 600 dollars provenant à parts égales des employés et de l'employeur. L'argent amassé contribue à la mission de trois grandes familles philanthropiques – Centraide du Québec, Partenaire santé-Québec et Croix-Rouge canadienne, division du Québec –, qui œuvrent auprès de centaines de milliers de personnes aux prises avec des situations difficiles.

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

À la SAQ, refuser de vendre de l'alcool aux mineurs, aux personnes en état d'ébriété et aux personnes qui tenteraient d'acheter pour elles fait partie intégrante du travail et des responsabilités de chaque employé. Pour les soutenir dans l'application d'une éthique de vente rigoureuse, l'entreprise crée des outils et met en œuvre des campagnes de communication. Au cours de la dernière année, elle a diffusé une publicité en prévision des bals de fin d'année scolaire, en plus d'offrir une visibilité à sa campagne dans SAQ.com. Des activités de sensibilisation ont été effectuées de façon hebdomadaire durant le temps des fêtes dans SAQ.com et directement auprès des employés de succursale pour leur rappeler les différentes façons d'appliquer l'éthique de vente.

Un support visuel était aussi installé lors des dégustations en succursale pour inviter les jeunes adultes à présenter leurs cartes d'identité avant de pouvoir goûter aux produits présentés.

De plus, les visites de clients-mystères mineurs se sont poursuivies dans toutes les succursales du Québec. Des rappels de bonnes pratiques ont été réalisés auprès des équipes ayant échoué à la visite d'un client-mystère mineur. Heureusement, elles ont été peu nombreuses puisque, dans 93,7 % des cas, pour un total de 800 visites effectuées, les clients-mystères mineurs n'ont pas pu se procurer d'alcool dans le réseau de la SAQ.

PARCE QUE LA MODÉRATION A BIEN MEILLEUR GOÛT

Depuis maintenant 25 ans, c'est par l'entremise d'Éduc'alcool que la SAQ participe à la promotion de la consommation responsable. En 2014-2015, elle a perçu et versé près de 3,2 millions de dollars à cet organisme qui veille à l'élaboration et à la mise en place de programmes de prévention, d'éducation et d'information afin d'aider jeunes et adultes à prendre des décisions éclairées en matière de consommation d'alcool.





LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SOUS TOUTES SES FORMES

Dans tous les grands projets qu'elle entreprend, dans l'ensemble des appels d'offres qu'elle lance et dans les acquisitions qu'elle fait, la SAQ garde toujours en tête les meilleures pratiques de développement durable. C'est donc sans surprise qu'elle réalise, année après année, des actions porteuses en ce sens.

En 2014-2015, toujours par souci de minimiser son impact sur l'environnement et avec l'objectif de donner une deuxième vie utile au verre des bouteilles qu'elle commercialise, la SAQ a conclu une entente de trois ans avec l'École de technologie supérieure (ÉTS) visant à soutenir un projet de recherche sur l'incorporation du verre mixte issu de la collecte sélective dans les structures de chaussée et les enrobés bitumineux. En plus de réduire la quantité de bitume utilisée, cette technologie permettrait de minimiser les émissions de gaz à effet de serre (GES), d'améliorer certains aspects du comportement de nos chaussées et, surtout, de donner une valeur au verre récupéré.

Dans le même ordre d'idées, la SAQ a de nouveau prolongé son entente avec la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke, qui continue de travailler à l'utilisation du verre en remplacement d'une partie du ciment dans la fabrication du béton. En janvier 2015, Hydro-

Québec, le plus grand utilisateur de béton du Québec, testait l'usage de la poudre de verre dans l'un de ses nombreux puits d'accès servant de chambre de raccordement de circuits électriques.

En plus de ses projets de valorisation du verre récupéré, la SAQ travaille à rendre ses succursales toujours plus écoresponsables. Au cours du dernier exercice financier, la société d'État a obtenu une certification LEED pour sept de ses succursales : deux or, une argent et quatre certifiées.

Les activités d'approvisionnement et de distribution au sein de ses nombreux points de vente sont majeures pour la SAQ, qui est une entreprise de détail. L'efficacité énergétique et l'économie de carburant sont, par le fait même, des enjeux importants pour elle. Ainsi, cette année, toujours dans l'optique de faire plus avec moins, la SAQ a fait l'acquisition de 10 nouvelles remorques de 53 pieds, dont la grande capacité de chargement lui permet de réduire le nombre de livraisons. De plus, au cours de la dernière année financière, la flotte de camions de la SAQ a reçu son accréditation *SmartWay*. Cette accréditation, mise en place par l'organisme américain Environmental Protection Agency et supervisée au Canada par l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada, reconnaît la rigueur de l'entreprise et ses efforts constants pour améliorer la consommation de carburant de ses véhicules.

Consciente que le développement durable comporte également des aspects sociaux et économiques, la SAQ a, au cours de l'été 2014, rendu disponible pour l'organisme Les Pousses urbaines un terrain vacant faisant face à son Centre de distribution de Montréal (CDM). Six jeunes jardiniers ont participé à un parcours de réintégration professionnelle en y créant un potager. Les quelque 200 kilos de fruits et légumes récoltés se sont retrouvés dans les plats concoctés par l'organisme Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve. La récolte a été si abondante que Les Pousses urbaines a même distribué des surplus au Petit marché de l'Est de Rosemont.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer la gestion des matières résiduelles dans ses centres administratifs, la SAQ a ajouté au bac de récupération déjà présent à chacun des postes de travail un contenant destiné à la collecte des matières organiques.



ORIGINE
QUÉBEC

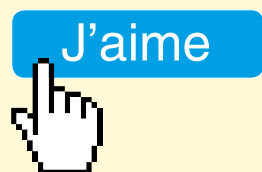
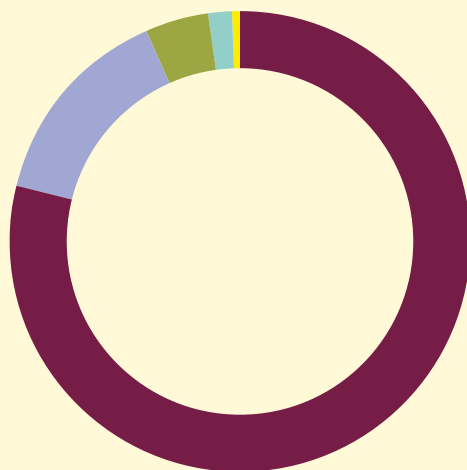




Tendances 2015

Répartition des ventes en litres par catégories de produits (succursales et centres spécialisés)

Vins	Spiritueux	Boissons panachées	Bières	Cidres
79,4 %	14,5 %	4,1 %	1,7 %	0,3 %
79,0 % en 2014	14,5 % en 2014	4,5 % en 2014	1,7 % en 2014	0,3 % en 2014



LES QUÉBÉCOIS SONT FIDÈLES À EUX-MÊMES

Étant donné la popularité grandissante des cocktails et l'intérêt croissant des Québécois pour les spiritueux fins, il aurait été facile de croire que la vente de vins diminuerait au profit des spiritueux. Au contraire, les Québécois sont restés fidèles à leurs habitudes et le vin a conservé sa place de choix dans leur cœur et sur leur table. Si bien que, en 2014-2015, 79,4 % des litres de boissons alcooliques vendus par la SAQ dans ses succursales et ses centres spécialisés étaient du vin.

Ainsi, bien que la SAQ ait vendu plus de 340 000 litres supplémentaires de spiritueux en 2014-2015, la proportion de cette catégorie est demeurée à 14,5 %, c'est-à-dire exactement la même que l'année précédente. Au cours du dernier exercice financier, les boissons panachées ont enregistré 4,1 % des ventes, alors que les bières et les cidres sont restés stables, à 1,7 % et 0,3 % respectivement.

2

LENTEMENT MAIS SÛREMENT, LE VIN BLANC GAGNE DU TERRAIN

L'aligoté, le chardonnay, le riesling, le sauvignon, le muscat et autres cépages blancs sont de plus en plus prisés par les Québécois! En effet, encore cette année, les clients de la SAQ ont augmenté leur consommation de vins blancs. Malgré le fait que le vin rouge reste leur préféré, le vin blanc, apprécié pour sa fraîcheur et sa légèreté, représente 28 % des parts de marché comparativement à 23,7 %, il y a à peine 5 ans.

Répartition des ventes en litres par couleur des vins tranquilles (succursales et centres spécialisés)

	2015	2014
Rouge	67,5 %	68,6 %
Blanc	28,0 %	26,9 %
Rosé	4,5 %	4,5 %

LES QUÉBÉCOIS AIMENT LES VINS TOUT EN FRUITS

Que ce soit dans le rouge ou dans le blanc, les Québécois apprécient particulièrement les vins fruités. En effet, 24,8 % des vins pastillés vendus dans les succursales de la SAQ étaient classés sous la Pastille de goût « Fruité et généreux », alors que 13,1 % des vins étaient regroupés dans la catégorie « Fruité et vif ». Les trois premières positions sont restées inchangées depuis l'an dernier, comme quoi les clients de la SAQ sont fidèles à leurs Pastilles de goût!

Répartition des ventes en litres par Pastilles de goût (succursales et centres spécialisés)

	2015
Vins rouges	
Fruité et généreux	24,8 %
Aromatique et souple	18,6 %
Aromatique et charnu	12,6 %
Fruité et léger	11,2 %
Vins blancs	
Fruité et vif	13,1 %
Fruité et doux*	7,2 %
Délicat et léger	7,0 %
Aromatique et rond	5,5 %

* vin de dessert

3



ORIGINE
QUÉBEC





ORIGINE
QUÉBEC



PLUS ÇA CHANGE, PLUS C'EST PAREIL !

Au Québec, qui dit vin dit presque automatiquement France ou Italie. En effet, ces 2 grands pays producteurs représentent à eux seuls 53 % des vins vendus à la SAQ. Même si ces figures de proue de l'industrie vinicole occupent toujours les premières places pour ce qui est de la quantité de vins tranquilles consommés, ce sont les vins de l'Australie et de l'Afrique du Sud qui ont enregistré les plus fortes hausses avec des augmentations respectives de 16,4 % et 12,1 %.

Vins tranquilles par pays d'origine

(ventes en volume)
(succursales et centres spécialisés)

	Parts de marché	Variation des volumes
	2015	2015 vs 2014
France	30 %	0,5 %
Italie	23 %	(1,8) %
États-Unis	15 %	5,6 %
Espagne	8 %	2,5 %
Australie	6 %	16,4 %
Argentine	4 %	(5,8) %
Portugal	4 %	5,2 %
Chili	3 %	(1,0) %
Afrique du Sud	2 %	12,1 %
Nouvelle-Zélande	2 %	8,1 %
Autres	3 %	7,9 %

LE RHUM, LE WHISKY ET LE GIN GAGNENT EN POPULARITÉ

Avec des augmentations respectives de 2,2 %, 3,6 % et 4,5 %, le rhum, le whisky et le gin occupent à eux seuls près de 45 % du bar des Québécois.

Depuis l'attribution de Pastilles de goût aux spiritueux fins, la SAQ est en mesure de connaître précisément les goûts des Québécois en matière de whisky, brandy, cognac, armagnac ou calvados. C'est sous la Pastille

« Mi-corsé et fruité » que se trouvent 45,5 % des spiritueux fins vendus en succursale. Moyennement corsés, ces spiritueux équilibrés sont dominés par des notes de fruits comme la poire, la pomme, les agrumes et la pêche. Tout en élégance et en finesse, ils sont complétés par des notes épicées. Représentant 26 % des ventes, le brandy est le produit le plus populaire classé sous cette Pastille de goût.

Ventes par types de spiritueux

(en millions de litres)
(succursales et centres spécialisés)

				Parts de marché	
	2015	2014	Variation	2015	2014
Vodka	5,0	5,0	– %	22,6 %	23,0 %
Liqueurs	4,8	4,8	– %	21,7 %	22,1 %
Rhum	4,6	4,5	2,2 %	20,8 %	20,6 %
Whisky	2,9	2,8	3,6 %	13,1 %	12,8 %
Gin	2,3	2,2	4,5 %	10,4 %	10,1 %
Brandy	1,6	1,7	(5,9) %	7,3 %	7,8 %
Alcool	0,4	0,4	– %	1,8 %	1,8 %
Autres spiritueux	0,5	0,4	25,0 %	2,3 %	1,8 %
Total	22,1	21,8	1,4 %	100,0 %	100,0 %

PRODUITS ORIGINE QUÉBEC : LA DÉCOUVERTE S'ACCÉLÈRE !

Malgré les hivers rigoureux du Québec, les artisans d'ici exploitent admirablement bien nos terroirs. Ils réussissent à élaborer des produits de qualité qui plaisent de plus en plus au palais des consommateurs du Québec et de partout dans le monde. D'ailleurs, l'exercice 2014-2015 a été une année exceptionnelle pour l'industrie des boissons alcooliques d'ici. En l'espace d'un an, les ventes en volume de ces produits ont connu une progression appréciable de 21,6 %.

Au total, ce sont 474 produits artisans québécois qui se sont retrouvés sur les tablettes des succursales de la SAQ. De ce nombre, 35 % étaient des vins et plus de 6 % étaient des spiritueux.

Ventes par produits *Origine Québec* (en milliers de litres) (succursales et centres spécialisés)

	2015	2014	Variation
Vins	335,2	185,6	80,6 %
Cidres	376,6	365,0	3,2 %
Alcools de petits fruits, d'érable, hydromels	58,4	58,8	(0,7) %
	770,2	609,4	26,4 %
Spiritueux	512,9	446,0	15,0 %
Total	1 283,1	1 055,4	21,6 %

6

COMPLICE DES MOMENTS DE CÉLÉBRATION

7

Propice à l'organisation de repas entre amis et en famille, la demeure reste l'endroit préféré des Québécois pour consommer vins et alcools. En effet, 81,2 % des ventes de la SAQ ont été réalisées dans ses succursales auprès des consommateurs, alors que 12,6 % des ventes ont été effectuées auprès des bars, des restaurants et des hôtels.

Les 6,2 % attribués aux agences et autres clients représentent les ventes enregistrées auprès des agences SAQ, des boutiques hors taxes, des compagnies d'aviation, des pourvoyeurs de navires, ainsi que des missions diplomatiques.

Répartition des ventes en litres par types de clientèles (succursales et centres spécialisés)

	2015	2014
Consommateurs	81,2 %	81,0 %
Titulaires de permis	12,6 %	13,0 %
Agences et autres clients	6,2 %	6,0 %

Finances



Reddition de comptes

La SAQ est une société d'État dont le mandat est de faire le commerce des boissons alcooliques. À cette fin, elle importe, entrepose, distribue, met en marché et vend une grande variété de boissons alcooliques de qualité. La section Reddition de comptes présente ses réalisations financières.

Résultats financiers

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars canadiens)

	2015		2014		2013 ⁽¹⁾		2012 ⁽²⁾	
	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions
Ventes	3 006,3	2 995,6	2 934,9	3 023,1	2 907,0	2 900,8	2 837,1	2 784,6
Bénéfice brut	1 600,3	1 583,5	1 554,5	1 612,6	1 552,8	1 541,5	1 509,3	1 478,6
Charges nettes ⁽³⁾	566,6	572,9	551,5	555,3	522,0	536,5	509,6	532,7
Résultat net ⁽⁴⁾	1 033,7	1 020,7	1 003,0	1 057,3	1 030,8	1 005,0	999,7	945,9
Résultat global ⁽⁴⁾	1 032,7	1 020,7	1 002,0	1 057,3	1 030,3	1 005,0	999,7	945,9

(1) Les résultats de l'exercice 2013 ont été retraités afin d'appliquer rétroactivement les changements de la norme IAS 19 traitant des avantages du personnel conformément aux dispositions transitoires. Ces changements ont eu un impact de près de 0,4 million de dollars sur le résultat net et de plus de 0,1 million de dollars sur le résultat global consolidé de l'exercice 2013.

(2) Exercice financier de 53 semaines

(3) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement, la dévaluation d'une participation dans une coentreprise ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(4) La prévision du résultat net et du résultat global de l'exercice 2015 représente le budget initial de 1,011 milliard de dollars, auquel a été ajouté un montant de 10 millions de dollars représentant l'effort additionnel demandé dans le budget provincial de juin 2014.

Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014	2013	2012 ⁽¹⁾
	Réel	Réel	Réel	Réel
Projets immobiliers – Centres de distribution et centres administratifs	3 249,0	6 825,9	11 234,7	6 283,4
Aménagement du réseau des succursales	5 106,3	7 412,8	10 287,5	10 693,8
Développement des systèmes informationnels	11 916,4	16 283,9	15 716,7	13 927,9
Matériel roulant et équipement mobile	3 407,9	2 862,1	3 773,6	2 172,1
Équipement spécifique	293,8	146,4	461,2	847,1
Total	23 973,4	33 531,1	41 473,7	33 924,3

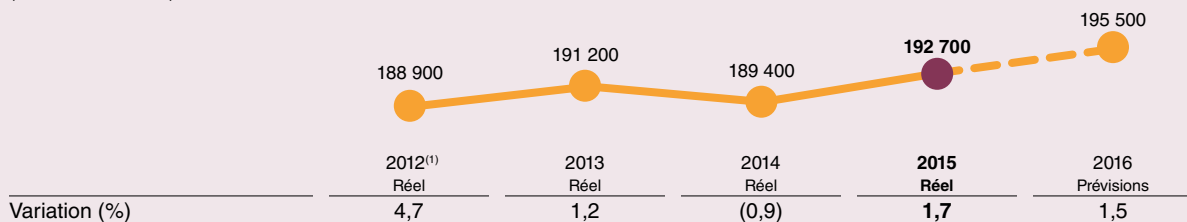
(1) Exercice financier de 53 semaines

Données commerciales

Les quatre tableaux suivants présentent certains indicateurs de gestion sur un horizon de cinq ans.

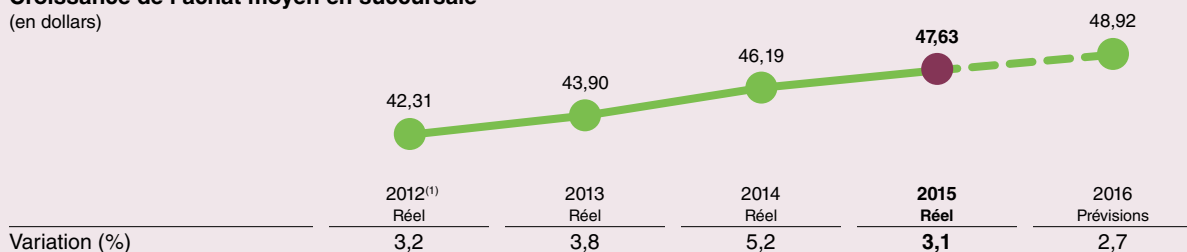
Croissance des ventes en volume

(en milliers de litres)



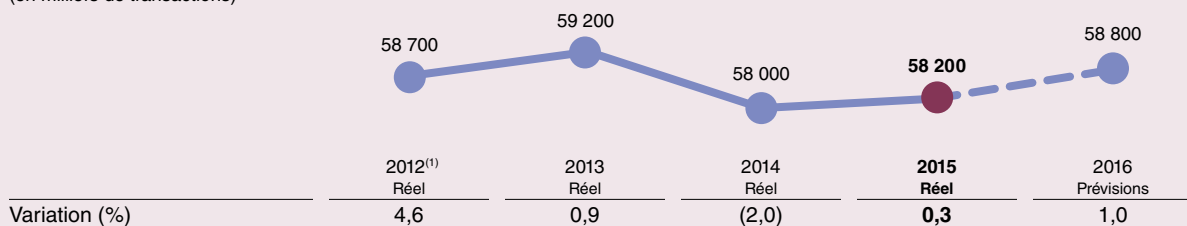
Croissance de l'achat moyen en succursale⁽²⁾

(en dollars)



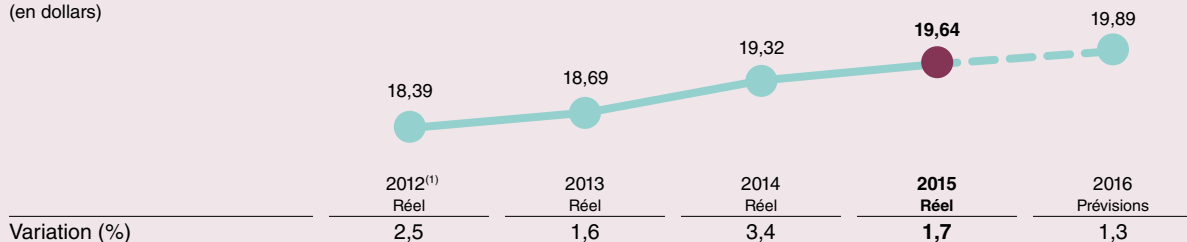
Croissance de l'achalandage en succursale⁽³⁾

(en milliers de transactions)



Croissance du prix de vente moyen au litre en succursale⁽³⁾⁽⁴⁾

(en dollars)



(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) Déboursé moyen par les consommateurs (incluant les taxes de vente)

(3) Consommateurs

(4) Excluant les taxes de vente

Revue financière

Le présent rapport financier passe en revue l'exploitation de la Société des alcools du Québec (SAQ) pour l'exercice financier clos le 28 mars 2015, ainsi que sa situation financière à cette date. Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes afférentes présentés ci-après. Les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 4 juin 2015.

Résultats en bref

La SAQ a atteint un sommet historique en réalisant un résultat net de 1,034 milliard de dollars pour son exercice clos le 28 mars 2015. Une progression notable de 30,7 millions de dollars ou 3,1 % par rapport à l'exercice précédent. L'entreprise a franchi la borne des 3 milliards de dollars de ventes. Les revenus gouvernementaux tirés de son exploitation, sous forme de droits fédéraux, de taxes à la consommation et de dividende, se sont accrus de 72,5 millions de dollars pour s'établir à 2,028 milliards de dollars. La SAQ a déclaré à son unique actionnaire, le ministre des Finances du Québec, un dividende de près de 1,034 milliard de dollars au terme de l'exercice.

Ventes

Les ventes effectuées dans l'ensemble des réseaux de vente et de distribution ont atteint 3,006 milliards de dollars, une croissance de 71,4 millions de dollars ou 2,4 %. Exprimées en volume, les ventes de l'ensemble des catégories de produits ont progressé de 3,3 millions de litres ou 1,7 %, pour atteindre 192,7 millions de litres pour l'exercice 2014-2015.

Par réseaux de vente

Le réseau des succursales et des centres spécialisés a cumulé des ventes de 2,684 milliards de dollars, une croissance de 61,9 millions de dollars ou 2,4 %. Quant aux ventes en volume, elles se sont établies à 152,2 millions de litres comparativement à 150,4 millions de litres en 2013-2014, soit une augmentation de 1,2 %. Ces résultats s'expliquent en grande partie par des stratégies commerciales bien exécutées ainsi que par une offre diversifiée de produits accompagnée d'un programme promotionnel correspondant aux attentes de la clientèle.

En 2014-2015, l'achat moyen en succursale par les consommateurs s'est établi à 47,63 \$, en regard de 46,19 \$ pour l'exercice précédent. Concernant le prix de vente moyen au litre dans le réseau SAQ, celui-ci s'est élevé à 19,64 \$ contre 19,32 \$ pour l'exercice précédent. L'augmentation, en août 2014, de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques consommées à domicile ainsi que l'intérêt de la clientèle envers les produits de gammes supérieures expliquent en bonne partie cette croissance.

Par ailleurs, les ventes réalisées dans le réseau des grossistes-épiciers ont progressé de 9,5 millions de dollars ou 3 % pour s'établir à 322,5 millions de dollars. Les ventes en volume de ce réseau se sont accrues de 1,5 million de litres ou 3,8 %, s'établissant à 40,5 millions de litres. Une mise en marché dynamique combinée à une offre de produits renouvelée chez certains détaillants expliquent en partie la progression des ventes dans ce réseau au cours de l'exercice.

Au cours des 5 derniers exercices, le taux de croissance annuel moyen des ventes dans le réseau des succursales et des centres spécialisés s'est chiffré à 3,5 % comparativement à 2,2 % pour le réseau des grossistes-épiciers. En volume, cette croissance s'est élevée à 2,1 % pour le réseau des succursales et des centres spécialisés et à 2 % pour celui des grossistes-épiciers.

Par catégories de produits

La catégorie des vins a enregistré des ventes de 2,264 milliards de dollars au cours de l'exercice 2014-2015, soit une augmentation de 50,7 millions de dollars ou 2,3 %. Les ventes en volume de cette catégorie se sont accrues de 3,7 millions de litres ou 2,4 %, pour atteindre 160,2 millions de litres au terme de l'exercice. Toujours très appréciés des Québécois, les vins se sont approprié plus de 70 % de la croissance des ventes en 2014-2015. Plus précisément, les ventes de vins dans le réseau des succursales et des centres spécialisés ont affiché une progression de 39,6 millions de dollars ou 2,1 % par rapport à l'exercice précédent. Les ventes en volume provenant de ce réseau ont totalisé 120,8 millions de litres, soit une croissance de 1,6 %.

Commercialisés uniquement dans le réseau des succursales et des centres spécialisés, les spiritueux ont affiché une progression remarquable de 25,3 millions de dollars ou 4 % pour atteindre 664,3 millions de dollars. Les ventes en volume de cette catégorie ont atteint 22,1 millions de litres, en hausse de 0,3 million de litres ou 1,4 %. Cette croissance s'explique par un positionnement plus dynamique des spiritueux dans l'environnement des succursales, une plus grande variété de produits inspirés des dernières tendances ainsi que par des initiatives favorisant la découverte auprès de la clientèle.

Enfin, les ventes de la catégorie des bières importées et artisanales, des cidres et des boissons panachées ont diminué de 4,6 millions de dollars ou 5,6 % pour se chiffrer à 77,7 millions de dollars. Les ventes en volume correspondantes se sont établies à 10,4 millions de litres, comparativement à 11,1 millions de litres pour l'exercice précédent, soit une baisse de 0,7 million de litres ou 6,3 %.

Coût des produits vendus et bénéfice brut

Le coût des produits vendus comprend leur coût d'acquisition, les frais de transport engagés pour les acheminer vers les Centres de distribution et les différents points de vente, ainsi que les droits d'accise et de douane afférents. Pour l'exercice 2014-2015, le coût des produits vendus s'est établi à 1,406 milliard de dollars comparativement à 1,380 milliard de dollars pour l'exercice précédent. Par conséquent, un bénéfice brut de 1,600 milliard de dollars a été réalisé, comparativement à 1,555 milliard de dollars en 2013-2014, soit une augmentation de 45,8 millions de dollars ou 2,9 %. La marge brute affiche un taux de 53,2 % en 2014-2015 comparativement à 53 % pour l'exercice précédent.

Charges nettes

Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement, la dévaluation d'une participation dans une coentreprise ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour l'exercice 2014-2015, les charges nettes se sont élevées à 566,6 millions de dollars, comparativement à 551,5 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 15,1 millions de dollars ou 2,7 %.

La rémunération du personnel, qui constitue la principale catégorie de charges nettes de l'organisation, a totalisé 389,5 millions de dollars contre 369,1 millions de dollars en 2013-2014, soit une hausse de 5,5 %. Cette hausse s'explique par l'augmentation des coûts des régimes de retraite du personnel, par celle du régime de santé et sécurité au travail ainsi qu'à la hausse des coûts du régime de crédits de maladie cumulés due à une perte actuarielle. La rémunération du personnel constitue 68,7 % des charges nettes de l'organisation.

Les frais d'occupation d'immeubles, qui incluent les charges d'amortissements afférentes, constituent la seconde catégorie de charges nettes en importance. Ceux-ci sont passés de 93,6 millions de dollars à 94,6 millions de dollars en 2014-2015, soit une progression de 1 million de dollars ou 1,1 %. Les initiatives visant à optimiser les espaces commerciaux, administratifs et de distribution mises de l'avant au cours des derniers exercices ont permis de contenir la progression de ces coûts.

Les frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures ont augmenté de 3,2 millions de dollars pour s'établir à 45,7 millions de dollars. L'augmentation des dépenses d'amortissement reliées à l'équipement ainsi qu'aux actifs incorporels explique cette hausse.

Quant aux autres charges, elles se sont établies à 29,1 millions de dollars comparativement à 38,8 millions de dollars, soit une diminution de 9,7 millions de dollars. Cette variation est attribuable principalement à la croissance des revenus commerciaux et à la diminution du montant comptabilisé à titre de perte de valeur dans la coentreprise TWIST, société en commandite (S.E.C.).

Exprimées en fonction des ventes, les charges nettes ont affiché un taux similaire à celui de l'exercice 2013-2014, soit 18,8 %. Cette stabilité est le reflet des efforts de saine gestion poursuivis depuis plusieurs exercices.

Résultat net et résultat global

Le résultat net de la SAQ s'est élevé à 1,034 milliard de dollars pour son exercice clos le 28 mars 2015. Il s'agit d'une hausse de 30,7 millions de dollars ou 3,1 % par rapport à l'exercice précédent. Exprimé en pourcentage des ventes, le résultat net s'est élevé à 34,4 % comparativement à 34,2 % pour l'exercice 2013-2014.

Le résultat global a augmenté de 30,7 millions de dollars pour atteindre 1,033 milliard de dollars à la fin de l'exercice.

Revenus gouvernementaux

À titre de société d'État, la SAQ verse des sommes substantielles aux deux paliers gouvernementaux, sous forme de taxes à la consommation, de droits fédéraux et de résultat net tiré de son exploitation. Ainsi, pour l'exercice 2014-2015, les revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation ont atteint un nouveau sommet de 2,028 milliards de dollars, comparativement à 1,956 milliard de dollars en 2013-2014, en hausse de 72,5 millions de dollars ou 3,7 %.

Les sommes redevables au Trésor québécois ont atteint 1,630 milliard de dollars, soit une augmentation de 60,5 millions de dollars ou 3,9 %. Cette variation s'explique par un dividende plus élevé de 30,7 millions de dollars, par une perception plus importante des taxes à la consommation résultant de l'accroissement des ventes ainsi que par l'harmonisation, au 1^{er} août 2014, des taux de la taxe spécifique prélevée sur la vente de boissons alcooliques au Québec. Concernant les sommes remises au gouvernement du Canada, elles se sont chiffrées à 398,2 millions de dollars en 2014-2015, une augmentation de 12 millions de dollars. Cette variation s'explique par un prélèvement plus élevé de la taxe de vente fédérale engendré par la croissance des ventes et, également, par des remises plus élevées de droits d'accise et de douane, lesquelles découlent de la hausse des volumes d'approvisionnement et de distribution.

Au cours des 5 dernières années, les activités commerciales de la SAQ ont généré des recettes gouvernementales de près de 9,502 milliards de dollars, dont 7,581 milliards de dollars au profit du gouvernement du Québec.

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation

(en millions de dollars)

	2015	2014
Gouvernement du Québec		
Dividende déclaré	1 033,7	1 003,0
Taxe de vente provinciale	340,2	332,1
Taxe spécifique	222,3	187,2
Taxe spécifique des titulaires de permis	34,0	47,4
	1 630,2	1 569,7
Gouvernement du Canada		
Droits d'accise et de douane	227,6	219,6
Taxe sur les produits et services	170,6	166,6
	398,2	386,2
Total	2 028,4	1 955,9

Participations dans des coentreprises

La SAQ détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., société en commandite (S.E.C.). Cette entreprise, établie au Québec, se veut un cybermarché interentreprises offrant une solution intégrée pour l'achat et la vente de vins.

Par l'entremise de sa filiale 9268-2707 Québec inc., la Société détient également 50 % des parts dans la coentreprise TWIST, S.E.C.

Le 19 septembre 2014, TWIST Holding Company, une filiale de TWIST, S.E.C., elle-même détenue par la filiale de la Société, a conclu une entente afin de céder la totalité de ses participations dans ses entreprises à propriété exclusive. Ces participations incluaient notamment l'investissement dans JJ Buckley LLC. Afin de remplir les conditions minimales de l'acquéreur, la Société a assumé, au nom de sa filiale, certains coûts de l'ordre de 3,8 millions de dollars qui sont considérés comme un apport en capital dans une coentreprise. Ces coûts sont également présentés distinctement à l'état consolidé du résultat global à titre de dévaluation d'une participation dans une coentreprise.

La valeur de la participation dans cette coentreprise a été évaluée au moindre de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, celle-ci étant nulle aux 28 mars 2015 et 29 mars 2014.

Pour son exercice 2014-2015, la quote-part du résultat net des participations dans les coentreprises de la Société représente un revenu de 0,2 million de dollars comparativement à une perte de 7 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette variation s'explique par la dévaluation d'actifs de 7,3 millions de dollars, comptabilisée dans la quote-part de la coentreprise TWIST, S.E.C. au cours de l'exercice précédent.

Investissements

Les investissements en immobilisations ont atteint près de 24 millions de dollars pour le dernier exercice. La SAQ a investi 8,4 millions de dollars dans le programme de modernisation de son réseau de succursales et de ses Centres de distribution et administratifs. Une somme de 11,9 millions de dollars a été engagée pour le développement de nouveaux systèmes informationnels en vue d'offrir, entre autres, une expérience de magasinage améliorée à sa clientèle. Finalement, le remplacement et l'amélioration du matériel roulant, de l'équipement mobile et de l'équipement spécifique ont nécessité des investissements de 3,7 millions de dollars afin de soutenir les activités de distribution.

Situation financière

Au 28 mars 2015, la SAQ présentait un actif total de 708 millions de dollars comparativement à 733,8 millions de dollars au 29 mars 2014, une diminution de 25,8 millions de dollars. La valeur des stocks à l'état consolidé de la situation financière se chiffrait à 335,9 millions de dollars contre 361,2 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent, soit une baisse de 25,3 millions de dollars. Les améliorations apportées à la gestion des stocks expliquent la réduction des inventaires. Les dépôts et charges payées d'avance ont diminué de 11,2 millions de dollars pour s'établir à 7,3 millions de dollars à la fin de l'exercice. Ces diminutions ont été partiellement compensées par la hausse des éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie de 20,6 millions de dollars, ainsi que celle des comptes clients et autres débiteurs de 3,8 millions de dollars.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont quant à elles diminué de 13,2 millions de dollars pour totaliser 246,5 millions de dollars à la fin de l'exercice. Le fonds de roulement présentait au 28 mars 2015 un ratio de 0,73 comparativement à 0,72 à la fin de l'exercice précédent.

Le passif à court terme se chiffrait à 630,6 millions de dollars en fin d'exercice comparativement à 660,1 millions de dollars au 29 mars 2014, soit une baisse de 29,5 millions de dollars. Cette variation est attribuable à un solde d'emprunts inférieur de 105 millions de dollars et à la diminution des provisions de 10,6 millions de dollars. Ces baisses sont partiellement compensées par une augmentation des comptes fournisseurs et autres charges à payer de 15,5 millions de dollars, par la hausse des taxes et droits gouvernementaux à payer de 7,9 millions de dollars et par l'augmentation du dividende à payer de 62,7 millions de dollars. Le passif à long terme a connu une hausse de 4,8 millions de dollars pour totaliser 36,1 millions de dollars à la fin de l'exercice.

La situation financière est demeurée solide tout au long de l'exercice. L'entreprise a démontré de la rigueur dans sa gestion en présentant des fonds autogénérés importants, une rotation des stocks améliorée et un fonds de roulement stable.

Flux de trésorerie

Une augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie de 20,6 millions de dollars a été générée en 2014-2015, comparativement à l'état des flux de trésorerie de 2013-2014, qui présentait une diminution de 13,2 millions de dollars.

Pour l'exercice terminé le 28 mars 2015, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont augmenté de 64,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 1,126 milliard de dollars. Cette augmentation résulte principalement de la hausse du résultat net de l'ordre de 30,7 millions de dollars et de la variation des éléments sans effet sur la trésorerie de 4,2 millions de dollars. Cette augmentation est également expliquée par la hausse de 28 millions de dollars de la variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement, ainsi que par des diminutions de 0,4 million de dollars pour les prestations versées au titre du régime de crédits de congés de maladie cumulés, de 1,6 million de dollars pour la capitalisation de l'obligation au titre de prestations définies du régime de retraite et de 0,3 million de dollars pour la charge nette d'intérêts.

Les activités d'investissement se sont chiffrées à 29,6 millions de dollars, comparativement à 30,7 millions de dollars en 2013-2014, une diminution des sorties de fonds de 1,1 million de dollars. Cet écart provient essentiellement d'une diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles de 4,6 millions de dollars ainsi que de l'augmentation du produit de cessions d'immobilisations corporelles de 0,4 million de dollars. Ces variations ont été partiellement compensées par l'augmentation de 3,8 millions de dollars en apport de capital dans une coentreprise.

Par ailleurs, les activités de financement ont nécessité des liquidités totalisant 1,076 milliard de dollars en 2014-2015 comparativement à 1,044 milliard de dollars durant l'exercice précédent. Cette variation de 32,1 millions de dollars s'explique par un remboursement supérieur des emprunts bancaires de 119,5 millions de dollars ainsi que par une réduction du dividende versé à l'actionnaire de 87,4 millions de dollars.

Les tableaux des flux de trésorerie de la SAQ présentaient au 28 mars 2015 des liquidités de 60,3 millions de dollars, comparativement à 39,7 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent.

Financement des activités

La SAQ gère le financement de ses activités à l'intérieur de certaines limites fixées par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration. En raison des avances sur dividende qui sont versées périodiquement à son actionnaire, le ministre des Finances du Québec, la SAQ doit recourir à des sources externes pour assumer le financement de ses activités. À cet égard, l'entreprise est autorisée à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400 millions de dollars.

Durant l'exercice financier 2014-2015, le solde moyen d'emprunt net s'est élevé à 57,2 millions de dollars comparativement à 114 millions de dollars durant l'exercice précédent. À la fin de l'exercice, l'état consolidé de la situation financière incorporait dans ses éléments de trésorerie un placement à terme de 25,5 millions de dollars et n'affichait aucun solde d'emprunt, comparativement à l'état consolidé de la situation financière du 29 mars 2014, qui présentait un solde d'emprunt de 105 millions de dollars.

Le financement des activités de la SAQ sur le marché monétaire a entraîné des frais financiers nets de 0,6 million de dollars, comparativement à 0,9 million de dollars pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique, d'une part, par une réduction du solde moyen d'emprunt net de l'ordre de 56,8 millions de dollars et, d'autre part, par une diminution de 1 point centésimal du taux d'intérêt moyen payé sur les emprunts en 2014-2015.

La SAQ encourt également des intérêts nets relatifs aux passifs et à l'actif découlant des régimes d'avantages du personnel. Ces derniers ont totalisé 1,2 million de dollars en 2014-2015 comparativement à 1 million de dollars pour l'exercice précédent.

Normes, modifications et interprétations futures

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers consolidés, de nouvelles normes, modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la Société est fournie aux notes 4 et 5 afférentes aux états financiers consolidés. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais ne s'appliquent pas à la Société ou n'auront aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Société sont conçus, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président et chef de la direction financière, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction en temps opportun.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des CPCI a été effectuée en date du 28 mars 2015, sous la supervision et avec la participation de la direction. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président et chef de la direction financière ont conclu que les CPCI sont conçus adéquatement et fonctionnent de façon efficace.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

La direction de la Société, y compris le président et chef de la direction et le vice-président et chef de la direction financière, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) selon le cadre et les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). En s'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu, au 28 mars 2015, que les CIIF étaient conçus adéquatement et étaient efficaces en ce qu'ils fournissent une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la présentation des états financiers consolidés de la Société conformément aux IFRS.

Gestion des risques et incertitudes

Dans le cours normal de ses opérations, la SAQ est exposée à différents risques qui pourraient avoir un impact sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses flux de trésorerie. La SAQ possède une gouvernance de gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation pour les relever et les hiérarchiser afin de mettre en place des mesures pour minimiser leur impact.

Intégré aux activités courantes de la SAQ, le processus de gestion des risques est réalisé de façon continue et dynamique, afin d'accroître l'efficacité et la souplesse de l'organisation à l'égard des multiples enjeux liés à son environnement d'affaires.

Outre les risques financiers décrits à la note 25 de ses états financiers consolidés, l'entreprise est exposée à des risques d'affaires dont les principaux sont décrits ci-dessous.

Économie, marché et performance

Les ventes de boissons alcooliques sont tributaires, entre autres, de la vigueur de l'économie québécoise et du revenu disponible. Une baisse prolongée de l'activité économique au Québec pourrait avoir des répercussions défavorables sur les ventes des produits commercialisés par la SAQ et, par conséquent, sur son rendement. La SAQ doit également composer avec des facteurs démographiques relatifs au marché qu'elle dessert. Avec une population vieillissante, la croissance des ventes de boissons alcooliques au Québec pourrait ralentir au cours des prochaines années. De plus, le secteur du commerce de détail est en constante évolution et les consommateurs sont de plus en plus sollicités par des offres diversifiées de produits et services.

Pour assurer sa croissance, la Société est toujours à l'affût d'innovations lui permettant d'optimiser ses façons de faire et de maintenir son efficacité opérationnelle. Elle étudie continuellement les habitudes et les tendances d'achat des consommateurs afin d'orienter ses stratégies commerciales pour offrir une expérience de magasinage intégrée répondant aux besoins de sa clientèle.

Contrôle de la qualité des produits

Avec une gamme de plus de 12 500 produits sans cesse renouvelée, provenant de 3 100 fournisseurs à travers le monde, la SAQ doit s'assurer d'un niveau de qualité irréprochable des produits qu'elle met en marché. La SAQ applique un haut standard de contrôle de qualité des produits qu'elle commercialise par l'entremise de son laboratoire certifié ISO 17025 et de la gestion de la qualité ISO 9001. Par ailleurs, plusieurs mesures sont également en place pour assurer le respect de la réglementation émise par Santé Canada.

Technologies de l'information

Dans le cours de ses opérations, la Société exploite des entrepôts et un vaste réseau de succursales et de centres spécialisés qui dépendent d'une importante infrastructure en technologies de l'information. La continuité des opérations de la Société pourrait être perturbée advenant une non-disponibilité prolongée de ses systèmes informatiques. De plus, la Société est également consciente des risques liés à la sécurité informatique de ses systèmes.

La SAQ a mis en place des contrôles robustes et des plans de relève pour assurer la continuité des opérations et évalue continuellement les mesures de protection pour s'assurer de la sécurité et de l'intégrité des informations.

Responsabilité sociétale

Les attentes de la collectivité à l'égard de la SAQ sont élevées en ce qui a trait à ses responsabilités environnementales, sociales et économiques. Un manquement à ses obligations pourrait exposer la Société à des critiques, réprimandes, revendications et même à des poursuites.

La responsabilité sociétale de la SAQ est au cœur de ses préoccupations, comme en témoigne son Plan stratégique 2016-2018, qui intègre sa vision et son engagement en matière de développement durable, notamment par les efforts consacrés à l'élaboration de nouvelles applications dans la réutilisation et la valorisation du verre.

De plus, la SAQ participe activement à la vie collective en contribuant au mieux-être économique et social de la société québécoise, que ce soit par son Programme de dons et de commandites, par sa campagne *Des vins généreux* au profit de Banques alimentaires du Québec, ou par sa contribution et celle de ses employés à la campagne Entraide.

Finalement, mentionnons que la SAQ fait face à diverses réclamations et poursuites. La direction est d'avis qu'aucun règlement pouvant résulter de celles-ci n'aurait un effet important sur la situation financière de la Société. D'autre part, si l'entreprise devait déboursier quelque montant que ce soit dans le cadre de ces poursuites, ce montant serait alors imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel il deviendrait redevable.

Perspectives

Le prochain exercice sera marqué par le déploiement du Plan stratégique 2016-2018 de la SAQ appuyé par sa nouvelle vision *Branché sur le monde*. Plus que jamais, la SAQ désire se rapprocher de sa clientèle afin de mieux la connaître et ainsi mieux répondre à ses attentes de plus en plus diversifiées.

Pour maintenir sa croissance dans un secteur d'activité en constante évolution, la Société offrira, au cours de la prochaine année, une toute nouvelle expérience de magasinage à sa clientèle avec le lancement de *SAQ Inspire*. Cette nouvelle expérience permettra de mieux connaître les goûts et préférences de chaque consommateur afin d'échanger avec lui et de lui offrir des conseils encore plus personnalisés. Désireuse également d'être présente dans le quotidien des Québécois, la SAQ ira plus loin dans ses stratégies commerciales en multipliant les points de contact avec sa clientèle dans le but de lui faire vivre une expérience de magasinage exceptionnelle par l'entremise du Web, des réseaux sociaux, de la mobilité et dans son réseau de succursales qui sera bonifié par l'ouverture de trois nouvelles succursales Dépôt.

La SAQ poursuivra la mise en valeur et l'amélioration de la visibilité des produits *Origine Québec* tout en respectant la capacité de production des vignerons d'ici et introduira ces produits dans 80 nouvelles succursales, portant ainsi à 260 le nombre de points de vente proposant des produits *Origine Québec*.

Bien que les prévisions de croissance économique demeurent modestes pour le prochain exercice, la direction est confiante que ses initiatives commerciales visant à offrir une expérience client intégrée dans l'ensemble des canaux de vente conjuguées à son engagement de maintenir sa performance par une saine gestion permettront une croissance des ventes et du résultat net au cours du prochain exercice.

Ventes par réseaux

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2012 ⁽¹⁾	2013	2014	2015
Succursales et centres spécialisés	2 362,5	2 524,4	2 585,2	2 621,9	2 683,8
Grossistes-épiciers	295,3	312,7	321,8	313,0	322,5
Total	2 657,8	2 837,1	2 907,0	2 934,9	3 006,3

Ventes par catégories de produits

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2012 ⁽¹⁾	2013	2014	2015
Vins	1 987,0	2 124,7	2 183,1	2 213,6	2 264,3
Spiritueux	581,8	621,8	633,8	639,0	664,3
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	89,0	90,6	90,1	82,3	77,7
Total	2 657,8	2 837,1	2 907,0	2 934,9	3 006,3

(1) Exercice financier de 53 semaines

Résultats financiers

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽²⁾	2014	2015
Ventes	2 657,8	2 837,1	2 907,0	2 934,9	3 006,3
Coût des produits vendus	1 240,7	1 327,8	1 354,2	1 380,4	1 406,0
Charges nettes ⁽³⁾	506,6	509,6	522,0	551,5	566,6
Résultat net	910,5	999,7	1 030,8	1 003,0	1 033,7
Résultat global	910,5	999,7	1 030,3	1 002,0	1 032,7

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2012 ⁽¹⁾	2013	2014	2015
Dividende déclaré	914,7	999,7	1 030,4	1 003,0	1 033,7
Taxes et droits versés aux gouvernements	796,9	861,5	914,4	952,9	994,7
Total	1 711,6	1 861,2	1 944,8	1 955,9	2 028,4

Composition de l'actif

(en millions de dollars canadiens)

	2011	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽²⁾	2014	2015
Stocks	294,5	302,4	344,7	361,2	335,9
Immobilisations corporelles et incorporelles	247,4	250,9	259,8	259,8	246,5
Autres postes de l'actif	109,2	147,1	155,1	112,8	125,6
Total	651,1	700,4	759,6	733,8	708,0

(1) Exercice financier de 53 semaines

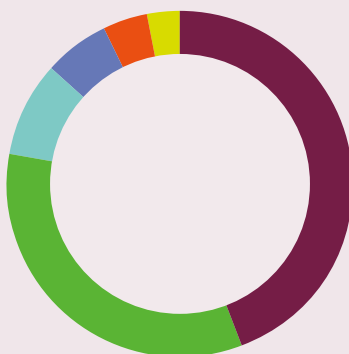
(2) Les résultats de l'exercice 2013 ont été retraités afin d'appliquer rétroactivement les changements de la norme IAS 19 traitant des avantages du personnel conformément aux dispositions transitoires. Ces changements ont eu un impact de près de 0,4 million de dollars sur le résultat net et de plus de 0,1 million de dollars sur le résultat global consolidé de l'exercice 2013. Cela a également eu un impact sur les autres postes de l'actif de cet exercice.

(3) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement, la dévaluation d'une participation dans une coentreprise ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Répartition du prix de vente

Vin importé, format 750 ml

(en dollars et en pourcentages)
28 mars 2015

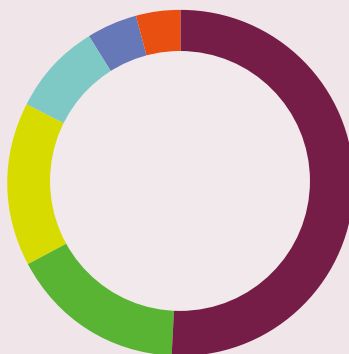


Majoration ⁽¹⁾	7,50 \$	44,3 %
Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	5,72	33,7
Taxe de vente provinciale	1,47	8,7
Taxe spécifique versée au gouvernement du Québec	1,05	6,2
Taxe fédérale sur les produits et services	0,73	4,3
Droits d'accise et de douane versés au gouvernement du Canada	0,48	2,8
Prix de vente au détail (la bouteille)	16,95 \$	100,0 %

(1) La majoration permet d'assumer les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration et de dégager un résultat net.

Spiritueux local, format 750 ml

(en dollars et en pourcentages)
28 mars 2015



Majoration ⁽¹⁾	11,91 \$	51,1 %
Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	3,80	16,3
Droits d'accise versés au gouvernement du Canada	3,51	15,1
Taxe de vente provinciale	2,02	8,7
Taxe spécifique versée au gouvernement du Québec	1,05	4,5
Taxe fédérale sur les produits et services	1,01	4,3
Prix de vente au détail (la bouteille)	23,30 \$	100,0 %

(1) La majoration permet d'assumer les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration et de dégager un résultat net.

Attestation financière du président et chef de la direction et du vice-président et chef de la direction financière

Nous, Alain Brunet, président et chef de la direction et Richard Genest, vice-président et chef de la direction financière de la Société des alcools du Québec, attestons ce qui suit :

1. Examen : Nous avons examiné les états financiers consolidés, la revue financière annuelle et le communiqué de presse visant les résultats annuels (ci-après désignés comme les « Documents annuels ») de la Société des alcools du Québec (« la Société ») pour l'exercice clos le 28 mars 2015.

2. Aucune information fausse ou trompeuse : À notre connaissance, les Documents annuels ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important ni n'omettent de fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, pour l'exercice visé par les Documents annuels.

3. Image fidèle : À notre connaissance, les états financiers consolidés et les autres éléments d'information financière présentés dans les Documents annuels donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société à la date de clôture de l'exercice présenté dans les Documents annuels ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice.

4. Responsabilité : Nous avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) pour la Société au sens de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

5. Conception : Sous réserve des limitations indiquées, le cas échéant, aux paragraphes 5.2 et 5.3, à la clôture de l'exercice, nous avons fait ce qui suit :

- a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision des CPCI pour fournir l'assurance raisonnable que :
 - i) l'information importante relative à la Société nous est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les Documents annuels sont établis;
 - ii) l'information qui doit être présentée par la Société dans les Documents annuels qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation;
- b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision le CIIF pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

5.1 Cadre de contrôle : Le cadre de contrôle que nous avons utilisé pour concevoir le CIIF est celui proposé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

5.2 Faiblesse importante du CIIF liée à la conception : s. o.

5.3 Limitation de l'étendue de la conception : s. o.

6. Évaluation : Nous, soussignés, avons fait ce qui suit :

- a) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité des CPCI de la Société à la clôture de l'exercice et la Société a présenté dans sa revue financière annuelle nos conclusions en fonction de cette évaluation;
- b) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du CIIF de la Société à la clôture de l'exercice et la Société a présenté dans sa revue financière annuelle l'information suivante :
 - i) nos conclusions au sujet de l'efficacité du CIIF à la clôture de l'exercice en fonction de cette évaluation;
 - ii) les éléments sur chaque faiblesse importante liée au fonctionnement existant à la clôture de l'exercice : s. o.

7. Communication des modifications du CIIF : La Société a présenté dans sa revue financière annuelle toute modification apportée au CIIF au cours de la période comptable commençant le 30 mars 2014 et se terminant le 28 mars 2015 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le CIIF.

8. Communication aux auditeurs et au conseil d'administration ou au comité d'audit de la Société : Nous avons informé, en fonction de la dernière évaluation du CIIF, les auditeurs indépendants externes ainsi que le conseil d'administration de la Société ou son comité d'audit de toute fraude impliquant la direction ou d'autres salariés jouant un rôle important dans le CIIF.



Alain Brunet
Président et chef de la direction



Richard Genest
Vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 4 juin 2015

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec (la Société) et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers consolidés et dans les autres sections du rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les méthodes et les procédés établis par la direction, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information actuellement disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers consolidés exacts et ponctuels. De plus, le Service d'audit interne passe en revue, sur une base sélective, les processus comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers consolidés et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité révisé périodiquement les états financiers consolidés et étudie également les rapports portant sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. Les auditeurs indépendants externes peuvent, sans restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Les états financiers consolidés ont été audités par le vérificateur général du Québec et par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la fidélité des états financiers consolidés. Le rapport des auditeurs indépendants, qui figure ci-contre, précise la nature et l'étendue de leur audit et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers consolidés.



Alain Brunet
Président et chef de la direction



Richard Genest
Vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 4 juin 2015

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société des alcools du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 28 mars 2015, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des alcools du Québec au 28 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

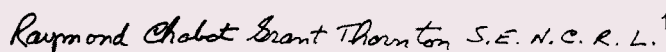
Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 28 mars 2015 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.



¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121855

Montréal, le 4 juin 2015

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 28 mars 2015
(en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
VENTES (note 7)	3 006 277 \$	2 934 911 \$
COÛT DES PRODUITS VENDUS (note 7)	1 406 021	1 380 457
BÉNÉFICE BRUT (note 7)	1 600 256	1 554 454
Frais de vente et mise en marché et distribution	502 903	477 524
Frais d'administration	124 747	122 991
Revenus publicitaires, promotionnels et divers	(66 424)	(58 032)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 039 030	1 011 971
Charge de financement nette des produits de financement (note 9)	1 737	1 892
Dévaluation d'une participation dans une coentreprise (notes 10 et 11)	3 820	—
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (notes 10 et 11)	(217)	7 037
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 033 690	1 003 042
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net :		
Réévaluation au titre des prestations définies du régime de retraite (note 19)	963	1 060
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	1 032 727 \$	1 001 982 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 28 mars 2015
(en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions	Résultats nets non distribués	Autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
SOLDE AU 30 MARS 2013	30 000 \$	15 199 \$	(1 816)\$	43 383 \$
Résultat net de l'exercice	—	1 003 042	—	1 003 042
Autres éléments du résultat global (note 19)	—	—	(1 060)	(1 060)
Dividende	—	(1 003 042)	—	(1 003 042)
SOLDE AU 29 MARS 2014	30 000	15 199	(2 876)	42 323
Résultat net de l'exercice	—	1 033 690	—	1 033 690
Autres éléments du résultat global (note 19)	—	—	(963)	(963)
Dividende	—	(1 033 690)	—	(1 033 690)
SOLDE AU 28 MARS 2015	30 000 \$	15 199 \$	(3 839)\$	41 360 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

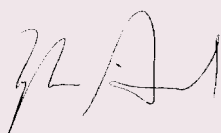
État consolidé de la situation financière

28 mars 2015
(en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60 275 \$	39 692 \$
Comptes clients et autres débiteurs (note 12)	57 570	53 796
Stocks (note 13)	335 934	361 243
Dépôts et charges payées d'avance	7 267	18 508
	<u>461 046</u>	<u>473 239</u>
Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence (notes 10 et 11)	430	213
Immobilisations corporelles (note 14)	205 170	217 087
Immobilisations incorporelles (note 15)	41 354	42 675
Actif net au titre des prestations définies du régime de retraite (note 19)	–	545
	<u>708 000 \$</u>	<u>733 759 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts (note 16)	– \$	104 980 \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 17)	254 860	239 396
Taxes et droits gouvernementaux à payer	120 171	112 265
Provisions (note 18)	6 838	17 445
Dividende à payer	248 690	186 042
	<u>630 559</u>	<u>660 128</u>
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 19)	35 829	31 308
Passif net au titre des prestations définies du régime de retraite (note 19)	252	–
	<u>666 640</u>	<u>691 436</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	30 000	30 000
Résultats nets non distribués	15 199	15 199
Autres éléments du résultat global	(3 839)	(2 876)
	<u>41 360</u>	<u>42 323</u>
	<u>708 000 \$</u>	<u>733 759 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 4 juin 2015.



Sylvain Simard
Président du conseil d'administration



Johanne Brunet
Présidente du comité d'audit

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 28 mars 2015
(en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	1 033 690 \$	1 003 042 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles	23 942	24 118
Amortissements des immobilisations incorporelles	12 177	9 238
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	629	175
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	(217)	7 037
Dévaluation d'une participation dans une coentreprise	3 820	—
Montants repris pour provisions	(335)	(30)
Charge au titre des crédits de congés de maladie	6 520	1 818
Charge au titre du régime de retraite	963	986
Ajustements pour produits et charges d'intérêts	554	876
	1 081 743	1 047 260
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23)	48 143	20 167
Intérêts payés (note 9)	(839)	(1 315)
Intérêts perçus (note 9)	285	439
Prestations versées au titre du régime de crédits de congés de maladie cumulés	(1 999)	(2 434)
Capitalisation de l'obligation au titre de prestations définies du régime de retraite	(1 063)	(2 679)
Prestations versées au titre du régime de retraite	(66)	(65)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 126 204	1 061 373
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Apport de capital dans une coentreprise (note 11)	(3 820)	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(12 956)	(17 556)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(13 287)	(13 143)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	464	33
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(29 599)	(30 666)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts	(104 980)	14 495
Dividende payé	(971 042)	(1 058 446)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 076 022)	(1 043 951)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	20 583	(13 244)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	39 692	52 936
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 23)	60 275 \$	39 692 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 28 mars 2015
(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

1

Généralités, statuts et nature des activités

La Société des alcools du Québec (la Société mère) est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec (RLRQ, c. S-13). Son siège social est situé au 905, avenue De Lorimier, à Montréal, Québec, Canada. La Société mère et sa filiale (collectivement la Société) ont pour mandat de faire le commerce de boissons alcooliques. À titre de société d'État, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

2

Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers clos les 28 mars 2015 et 29 mars 2014 comprennent 52 semaines d'exploitation chacun.

3

Principales méthodes comptables

Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ainsi que les notes afférentes ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur, des provisions, du passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés et de l'actif ou passif au titre des prestations définies du régime de retraite, dont la base d'évaluation est divulguée dans les méthodes comptables.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société mère ainsi que ceux de sa filiale, 9268-2707 Québec inc., détenue en propriété exclusive. La filiale est établie au Québec et a pour objectif de détenir une participation dans TWIST Holding Company. La filiale est une entité dont la Société a le pouvoir de diriger les activités pertinentes. La date de clôture de la filiale est le dernier samedi du mois de mars de chaque année. Les opérations et les soldes résultant des transactions intersociétés ainsi que les gains et les pertes latents sur les opérations entre les sociétés sont éliminés lors de la consolidation. Les états financiers de la filiale sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est acquis jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les ventes de boissons alcooliques effectuées aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis (incluant les établissements licenciés et les institutions), aux distributeurs autorisés (grossistes-épiciers) ainsi que les autres produits sont comptabilisés déduction faite des escomptes et retours, lorsque :

- la Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- la Société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable; et
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour la Société, ces critères de comptabilisation sont généralement rencontrés au moment de la livraison des biens et lorsque les services sont rendus.

La Société agit à titre d'intermédiaire en ce qui concerne les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Ces derniers vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont liées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société, laquelle agit à titre d'intermédiaire entre les fournisseurs et les brasseurs et distributeurs de bière. Ces transactions de vente ne génèrent aucun bénéfice brut pour la Société, qui perçoit toutefois des frais de service comptabilisés au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » pour celles-ci.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les programmes publicitaires et promotionnels en coopération avec les représentants des fournisseurs et les autres revenus sont comptabilisés séparément lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et lorsque les services sont rendus.

La Société vend des cartes-cadeaux aux points de vente et par l'intermédiaire de tiers sélectionnés. Aucun produit n'est comptabilisé au moment où les cartes-cadeaux sont vendues. Les produits sont comptabilisés en tant que vente de biens lorsque le client présente une carte-cadeau pour l'acquisition de produits. Jusqu'à ce moment, le produit de la vente de cartes-cadeaux est comptabilisé à titre de revenus reportés et inclus à la rubrique « Comptes fournisseurs et autres charges à payer ». La Société comptabilise également des produits lorsqu'il devient probable que le client n'exerce pas son droit d'échange. La valeur des cartes-cadeaux non échangées est évaluée selon les tendances historiques.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

Les entités dont les activités économiques sont sous le contrôle conjoint de la Société mère et d'une tierce partie et dont les parties ont des droits sur les actifs nets (les coentreprises) sont initialement comptabilisées au coût, puis ultérieurement selon la méthode de la mise en équivalence.

La classification de ces entités à titre de coentreprises ou d'entreprises communes s'effectue sur la base des droits et obligations des parties prenantes aux partenariats. La Société mère n'est tenue envers ses coentreprises qu'à concurrence de son investissement initial dans chacune de celles-ci.

La valeur comptable des participations dans les coentreprises est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du résultat net et des autres éléments du résultat global (AÉRG) des coentreprises. Ces changements comprennent l'amortissement ou les dépréciations qui sont comptabilisées subséquentment relativement aux ajustements de la juste valeur des actifs ou des passifs.

La Société mère détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., société en commandite (S.E.C.) et, par l'entremise de sa filiale, une autre de 50 % dans la société TWIST, société en commandite (S.E.C.). La quote-part de la Société dans le résultat de ces coentreprises est présentée distinctement dans l'état consolidé du résultat global.

Comptabilisation des contreparties reçues ou à recevoir de fournisseurs

Les contreparties reçues ou à recevoir de fournisseurs sont considérées comme des ajustements de prix des produits des fournisseurs et, en conséquence, sont comptabilisées en réduction du coût des produits vendus et des stocks. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties reçues ou à recevoir représentent des remboursements de coûts différentiels engagés par la Société pour vendre des produits des fournisseurs ou des paiements au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs. Ces dernières contreparties reçues ou à recevoir des fournisseurs sont enregistrées, selon leur nature, en réduction des charges afférentes ou à titre d'autres produits.

Conversion des devises

Les états financiers consolidés annuels sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, soit le dollar canadien, qui est aussi celle de la filiale et des coentreprises.

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux en vigueur à la date d'origine des transactions. Les produits et les charges libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les stocks de fin et dans le coût des produits vendus.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

En présence de compensation des actifs financiers et des passifs financiers, des droits et obligations sont présentés comme un montant net dans l'état consolidé de la situation financière uniquement lorsque la Société détient le droit juridiquement exécutoire de compenser et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale, majorés ou diminués des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués initialement à la juste valeur. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients et autres débiteurs et les dépôts sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués subséquentement au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.
- Les instruments financiers dérivés sont classés dans les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués subséquentement à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés en résultat net.
- Les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des cartes-cadeaux en circulation et de la rémunération et avantages du personnel à payer), ainsi que le dividende à payer, sont classés dans les « Passifs financiers au coût amorti ». Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, pour tous les actifs financiers, sauf ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif financier s'est déprécié. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur. Lorsqu'il y a une dépréciation, le montant comptabilisé de perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Dérivés

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme et d'autres instruments financiers dérivés. Ils sont évalués en fin de période à la juste valeur confirmée par le ministre des Finances du Québec et les variations de juste valeur sont reflétées dans l'état consolidé du résultat global. Toutefois, la Société ne documente pas la relation de couverture selon les IFRS et, par conséquent, ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Néanmoins, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et de la gestion des flux de trésorerie, ils lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une variation du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Hierarchie de la juste valeur des éléments financiers et non financiers

La Société a recours à la hiérarchie qui suit pour classer la juste valeur des éléments financiers et non financiers. Les trois niveaux de la hiérarchie reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations sur des données d'entrées observables utilisées pour l'évaluation.

niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et

niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ou qui sont rachetables en tout temps.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks de boissons alcooliques comprend le coût d'acquisition, les frais de transport à l'achat, les droits d'accise et de douane afférents ainsi que les frais de livraison directs encourus pour rendre disponibles les produits aux différents points de vente. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les terrains détenus à des fins administratives sont présentés à leur coût d'acquisition. Puisque aucune durée d'utilité définie ne peut être établie pour les terrains, ils ne sont pas amortis.

Les bâtisses, les améliorations locatives, le mobilier et équipement et le matériel roulant sont comptabilisés au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » à l'état consolidé du résultat global.

Ces actifs sont amortis, à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir les exploiter de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à chaque fin de période de présentation de l'information financière. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Bâtisses :	
Structures et enveloppes des bâtisses	75 ans
Toitures et systèmes électromécaniques	20 ans
Aménagements intérieurs et extérieurs	10 et 15 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans
Mobilier et équipement	3 à 20 ans
Matériel roulant	8 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et les « Frais d'administration ».

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels développés à l'interne et de licences de logiciels acquises, sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures. Celui-ci comprend les frais directement liés à l'acquisition, à l'installation ou au développement de logiciels destinés à un usage interne. Les dépenses pour la phase de recherche d'un projet interne sont comptabilisées au résultat net de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Les coûts directement attribuables à la phase de développement de nouveaux logiciels sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles à condition qu'ils remplissent les exigences suivantes :

- l'achèvement de l'immobilisation incorporelle est techniquement faisable en vue de sa mise en service;
- la Société a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service;
- la Société a la capacité de mettre en service l'immobilisation incorporelle;
- l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- il existe des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle et la mettre en service; et
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne remplissent pas ces critères pour l'inscription à l'actif sont comptabilisées au résultat net de l'exercice au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Un élément des immobilisations incorporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations incorporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » à l'état consolidé du résultat global.

Ces actifs sont amortis, à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir les exploiter de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à chaque fin de période de présentation de l'information financière. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels et licences acquis	3 à 5 ans
Logiciels développés à l'interne	3 à 10 ans

Les coûts se rapportant à la maintenance des logiciels, c'est-à-dire les sommes dépensées pour l'achat et l'installation de correctifs et de mises à niveau mineures, sont comptabilisés au résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est réparti entre les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et les « Frais d'administration ».

Dépréciation des actifs à long terme

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les participations dans des coentreprises sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif à long terme ait subi une perte de valeur. En fin d'exercice, la Société effectue un test de dépréciation des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, qu'il y ait eu indice de dépréciation ou non. Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au budget le plus récent approuvé et ont été ajustées au besoin. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque actif ou unité génératrice de trésorerie et reflètent leurs profils de risque respectifs déterminés par la direction.

Les pertes de valeur liées aux unités génératrices de trésorerie sont réparties au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une reprise de valeur peut compenser une perte de valeur antérieure si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède la valeur comptable jusqu'à concurrence du coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Actifs loués

Les contrats de location pour lesquels les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont conservés par le bailleur sont tous considérés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Tous ces frais sont comptabilisés dans les postes « Frais de vente, de mise en marché et de distribution » et « Frais d'administration ».

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt, s'il y a lieu, sont inscrits à l'actif, dans la mesure où ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la production ou à la construction d'actifs qualifiés qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont encourus sous le poste « Charge de financement nette des produits de financement » à l'état consolidé du résultat global.

Taxes et droits gouvernementaux à payer

Les taxes et droits gouvernementaux à payer sont comptabilisés au montant exigé par les lois.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Régimes d'avantages du personnel

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime non capitalisé de congés de maladie cumulés qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode de répartition des prestations définies au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie.

Le régime des crédits de congés de maladie cumulés est considéré comme un avantage à long terme plutôt que comme un avantage postérieur à l'emploi. Les écarts actuariels sont comptabilisés en charges immédiatement dans l'exercice courant.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre de crédits de congés de maladie cumulés avec le soutien d'actuaire indépendants en faisant une mise à jour du taux d'actualisation utilisé lors de la dernière évaluation actuarielle complète. Une nouvelle évaluation actuarielle complète est effectuée tous les trois ans. Si des événements ayant un effet significatif sur l'obligation au titre des crédits de congés de maladie surviennent, la direction procédera à une évaluation actuarielle complète. L'évaluation de l'obligation au titre d'avantage à long terme est fondée sur les taux standards d'inflation et les taux de mortalité. Elle tient également compte des prévisions spécifiques de la Société relativement aux taux d'utilisation des congés de maladie et aux futures augmentations de salaire. Les taux d'actualisation sont déterminés à la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles du passif connexe.

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), sont considérés par la Société comme des régimes à cotisations déterminées. En effet, les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charge dans la période au cours de laquelle les services correspondants des employés sont reçus.

La Société administre également un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des trois salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé. Ce régime est à prestations définies et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. Le régime est capitalisé depuis l'exercice clos le 31 mars 2012.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies (OPD) du régime de retraite supplémentaire avec le soutien d'actuaire indépendants. Une évaluation actuarielle complète est effectuée chaque année. L'évaluation de l'OPD au titre d'avantage postérieur à l'emploi est fondée sur des méthodes et hypothèses actuarielles similaires à celles décrites pour le régime de congés de maladie cumulés en utilisant les taux spécifiques au régime supplémentaire de retraite de la haute direction.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels relatifs aux obligations et le rendement des actifs du régime excluant le revenu d'intérêt, sont comptabilisées immédiatement dans les AÉRG et au cumul des AÉRG sans reclassement au résultat net. Le coût des services courants et passés ainsi que les intérêts nets sur l'actif net ou le passif net au titre des prestations définies du régime de retraite sont passés en charges dans les postes « Charge de financement nette des produits de financement » et « Frais d'administration ».

Les actifs et les passifs liés aux régimes d'avantages du personnel (crédits de congés de maladie cumulés et régime de retraite supplémentaire pour la haute direction) comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière correspondent à la valeur actuelle de l'OPD, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime à la date de la période de présentation de l'information financière.

Autres

De plus, la Société contribue à plusieurs régimes gouvernementaux pour les employés qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charge dans la période au cours de laquelle les services correspondants des employés sont reçus.

Les avantages du personnel à court terme, notamment des droits aux vacances, sont des passifs à court terme compris dans « Comptes fournisseurs et autres charges à payer » évalués aux montants non actualisés que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. Les provisions ne sont pas comptabilisées au titre des pertes opérationnelles futures. Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les provisions sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

Capitaux propres et dividende

Les capitaux propres comprennent le capital-actions, représentant la valeur nominale des actions émises, les résultats nets non distribués ainsi que les autres éléments du résultat global. Le dividende à payer à l'actionnaire est présenté séparément à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il a été approuvé avant la date de clôture.

4

Modifications des normes comptables

Au cours de l'exercice, la Société s'est conformée aux nouvelles normes IFRS publiées et révisées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada devant être obligatoirement appliquées pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2014 et dont l'application est rétrospective.

Instruments financiers : Présentation (modifications de l'IAS 32)

Les modifications d'IAS 32 concernant les compensations d'actifs financiers et de passifs financiers précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire dans le cours normal des affaires en cas de défaut. Les modifications apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalent à un règlement net. La Société a examiné ses ententes et a conclu que l'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante dans les états financiers consolidés de la Société.

Dépréciation d'actifs : Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers (modifications de l'IAS 36)

Au cours de l'élaboration de l'IFRS 13, l'IASB a décidé de modifier l'IAS 36 afin d'imposer une obligation d'information concernant la valeur recouvrable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie dépréciés et d'exiger d'autres informations concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie dépréciés, dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications ont pour but de préciser l'intention originale de l'IASB de restreindre l'étendue de ces obligations d'information à la valeur recouvrable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie dépréciés fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRIC 21 Droits ou taxes

L'IFRIC 21 fournit une interprétation de l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». L'IAS 37 établit des critères aux fins de la comptabilisation d'un passif; l'un d'entre eux est que l'entité doit avoir une obligation actuelle résultant d'un événement passé, à savoir, « un fait générateur d'obligation ». L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales réglementaires. L'interprétation apporte des indications quant à savoir comment elle doit être appliquée. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

5

Normes, modifications et interprétations futures

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers consolidés, de nouvelles normes, de nouvelles modifications et de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la Société est fournie ci-après. D'autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées mais ne s'appliquent pas à la Société ou n'auront aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

5. Normes, modifications et interprétations futures (suite)

IFRS 9 Instruments financiers (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018)

En juillet 2014, l'IASB a publié une version complète et révisée de l'IFRS 9, qui remplacera intégralement l'IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » et l'IFRIC 9 « Réexamen de dérivés incorporés ». L'IFRS 9 introduit un modèle logique de classement et d'évaluation des actifs financiers, un modèle unique et prospectif de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues et une approche remaniée de la comptabilité de couverture. La norme définitive a été publiée en février 2015. L'IFRS 9 précise que les actifs financiers doivent être évalués au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des AÉRG, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, et ce, suivant le modèle économique utilisé par la Société pour sa gestion ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs financiers. L'évaluation de la plupart des passifs financiers au coût amorti est maintenue, mais lorsque la Société évalue un passif financier à la juste valeur, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit associé à ce passif doit être présentée dans les AÉRG plutôt qu'au résultat net.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de façon rétroactive sauf dans certains cas, et l'application anticipée est permise en appliquant toutes les dispositions de la norme en même temps. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017)

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » qui remplacera l'IAS 18 « Produits des activités ordinaires », l'IAS 11 « Contrats de construction » et les interprétations connexes. La norme prévoit cinq étapes à respecter pour comptabiliser un produit :

1. identification des contrats conclus avec le client;
2. identification des différentes obligations de prestation;
3. détermination du prix de transaction;
4. répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation; et
5. comptabilisation des produits lorsque les obligations de prestation sont remplies ou à mesure qu'elles le sont.

Des informations devront également être fournies pour permettre aux utilisateurs de bien comprendre la nature, le montant, l'échéance, ainsi que le niveau d'incertitude relié aux produits et à leur encaissement. L'IFRS 15 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En avril 2015, l'IASB a voté pour la publication d'un exposé-sondage proposant de reporter la date d'entrée en vigueur de la norme aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La publication de l'exposé-sondage est prévue pour mai 2015.

IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016)

Des modifications de portée limitée ont été apportées à l'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à l'IAS 38 « Immobilisations incorporelles » afin d'établir le principe du mode d'amortissement comme étant le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. L'objectif des modifications proposées est d'assurer que les préparateurs n'utilisent pas des modes de calcul fondés sur les produits pour calculer les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. En effet, un mode de calcul fondé sur les produits reflète la courbe des avantages économiques générés par l'actif plutôt que le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'application est prospective et une adoption anticipée est autorisée. La Société ne prévoit pas adopter cette norme par anticipation, ni ne prévoit d'incidence sur ses états financiers consolidés.

6

Utilisation d'estimations comptables et de jugements critiques

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Ces estimations et leur hypothèses reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjectures à l'égard de l'issue probable de ces questions. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Des explications quant aux principaux jugements critiques, hypothèses et estimations comptables importants sont présentées ci-dessous :

Logiciels développés à l'interne et dépenses de recherche

La direction doit poser un jugement important pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement. Les coûts directement attribuables à la phase de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont respectés, tandis que les dépenses de recherche sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

La Société veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

Provisions

La classification de certaines provisions à court ou à long terme exige parfois que la direction fasse preuve de jugement pour déterminer le moment le plus probable de la sortie de fonds.

De plus, le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers consolidés en tant que provision ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques, le montant potentiel à payer, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations.

Stocks

Le principal élément pour lequel la direction établit des estimations et formule des hypothèses concerne l'évaluation de la provision pour défauts ou désuétude.

6. Utilisation d'estimations comptables et de jugements critiques (suite)

Actif et passif au titre des avantages du personnel

Le passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés et l'actif net ou le passif net au titre des prestations définies du régime de retraite sont sujets à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, des taux d'utilisation des crédits de congés de maladie, des taux d'inflation et de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des obligations au titre des prestations définies de la Société.

Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les incertitudes concernant ces estimations sont liées à l'obsolescence technique, qui pourrait modifier les durées d'utilité. Au 28 mars 2015, la direction a évalué que les durées d'utilité correspondaient à l'utilité attendue des actifs de la Société.

Perte de valeur

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement critique et souvent un certain nombre d'estimations comptables et d'interprétations. S'il existe un indice qu'un actif ou une unité génératrice de trésorerie a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

Une perte de valeur égale au montant de la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie qui excède la valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. La direction détermine la valeur d'utilité en procédant à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie.

Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements futurs.

Classement des instruments financiers

La direction de la Société exerce son jugement à l'égard de la classification des instruments financiers. Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances ou passifs financiers au coût amorti. Le classement détermine le traitement comptable de l'instrument. La Société établit le classement lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, en fonction du but sous-jacent de cet instrument.

Classement des contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels le bailleur conserve une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les contrats de location-financement sont ceux dont le preneur acquiert une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété. La Société doit évaluer dans quelle mesure des risques et avantages à la propriété sont assumés par la Société ou le bailleur.

7

Ventes, coût des produits vendus et bénéfice brut

	2015			2014		
	Succursales et centres spécialisés	Grossistes- épiciers	Total	Succursales et centres spécialisés	Grossistes- épiciers	Total
Ventes	2 683 815 \$	322 462 \$	3 006 277 \$	2 621 913 \$	312 998 \$	2 934 911 \$
Coût des produits vendus	1 243 812	162 209	1 406 021	1 222 455	158 002	1 380 457
Bénéfice brut	1 440 003 \$	160 253 \$	1 600 256 \$	1 399 458 \$	154 996 \$	1 554 454 \$

Les ventes de la Société ne comprennent pas les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière, puisque la Société agit seulement en tant qu'intermédiaire entre les parties. Les ventes et le coût des produits vendus résultant de ces transactions se sont élevés à 245,2 millions de dollars pour l'exercice 2015 (242,6 millions de dollars pour l'exercice 2014).

8

Rémunération du personnel

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2015	2014
Frais de vente et mise en marché et distribution		
Salaires et autres avantages du personnel	250 667 \$	238 894 \$
Coûts des avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite	61 202	54 450
	311 869	293 344
Frais d'administration		
Salaires et autres avantages du personnel	63 380	63 125
Coûts des avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite	14 293	12 641
	77 673	75 766
	389 542 \$	369 110 \$

9

Charge de financement nette des produits de financement

	2015	2014
Intérêts sur les emprunts contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires	461 \$	696 \$
Autres intérêts sur les emprunts à court terme	378	619
	839	1 315
Intérêts nets relatifs aux passifs et à l'actif découlant des régimes d'avantages du personnel	1 183	1 016
	2 022	2 331
Moins produits financiers :		
Produits d'intérêts sur les placements contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec au cours de l'exercice	(114)	(17)
Produits d'intérêts sur la trésorerie	(171)	(422)
	(285)	(439)
	1 737 \$	1 892 \$

10

Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

La Société mère détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. Cette entreprise se veut un cybermarché interentreprises offrant une solution intégrée pour l'achat et la vente de vins. Cette entreprise est établie au Québec et sa date de fin d'exercice est le 31 mars.

Les montants globaux des quotes-parts dans M.-S., S.E.C. sont présentés ci-après :

	Total des actifs	Total des passifs	Produits	Charges
29 mars 2014	441 \$	228 \$	1 212 \$	1 050 \$
28 mars 2015	648 \$	218 \$	1 207 \$	990 \$

Par l'entremise de sa filiale, la Société détient une participation dans la coentreprise TWIST, S.E.C. Cette entreprise est établie au Québec et sa fin d'exercice est le 31 décembre. Les transactions du 1^{er} janvier au 31 mars ont été considérées. À la suite d'une transaction survenue le 19 septembre 2014, la quasi-totalité des actifs de cette coentreprise ont été cédés (note 11).

La Société n'a aucun passif éventuel et n'a pris aucun engagement relativement à ses coentreprises.

11

Disposition des participations de TWIST Holding Company

Le 19 septembre 2014, TWIST Holding Company, une filiale de TWIST, S.E.C., elle-même détenue par la filiale de la Société a conclu une entente afin de céder la totalité de ses participations dans ses entreprises à propriété exclusive. Ces participations incluaient notamment l'investissement dans JJ Buckley LLC. Afin de rencontrer les conditions minimales de l'acquéreur, la Société a assumé certains coûts au nom de sa filiale de l'ordre de 3,8 millions de dollars, qui sont considérés comme un apport de capital dans une coentreprise.

La valeur de la participation dans la coentreprise a été évaluée au moindre de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, celle-ci étant nulle aux 28 mars 2015 et 29 mars 2014. Ainsi une perte de valeur de 3,8 millions de dollars a été comptabilisée dans le poste « Dévaluation d'une participation dans une coentreprise » à l'état consolidé du résultat global (7,3 millions de dollars dans le poste « Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, pour l'exercice 2014).

12

Comptes clients et autres débiteurs

	2015	2014
Grossistes-épiciers	25 139 \$	21 234 \$
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	32 949	36 083
Provision pour perte de crédit	(518)	(3 521)
	<u>57 570 \$</u>	<u>53 796 \$</u>

13

Stocks

	2015	2014
Boissons alcooliques ⁽¹⁾	332 886 \$	358 085 \$
Fournitures diverses	3 048	3 158
	<u>335 934 \$</u>	<u>361 243 \$</u>

(1) Le montant des stocks de boissons alcooliques comptabilisé en charge correspond au coût des produits vendus.

Aucun stock n'a été donné en nantissement de passifs.

14

Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtisses	Améliorations locatives	Mobilier et équipement	Matériel roulant	Total ⁽¹⁾
Coût						
Solde au 30 mars 2013	28 532 \$	142 196 \$	60 194 \$	139 738 \$	20 047 \$	390 707 \$
Acquisitions	–	6 333	2 530	6 789	2 142	17 794
Sorties	–	–	(3 079)	(6 050)	(707)	(9 836)
Transferts	–	19	(719)	694	–	(6)
Solde au 29 mars 2014	28 532	148 548	58 926	141 171	21 482	398 659
Acquisitions	–	3 190	2 224	4 694	2 965	13 073
Sorties	(135)	(643)	(6 459)	(6 760)	(1 370)	(15 367)
Transferts	–	–	138	(93)	–	45
Solde au 28 mars 2015	28 397 \$	151 095 \$	54 829 \$	139 012 \$	23 077 \$	396 410 \$
Amortissements cumulés						
Solde au 30 mars 2013	– \$	23 261 \$	38 953 \$	91 938 \$	12 930 \$	167 082 \$
Amortissements	–	8 753	3 447	10 610	1 308	24 118
Sorties	–	1	(3 041)	(5 881)	(707)	(9 628)
Solde au 29 mars 2014	–	32 015	39 359	96 667	13 531	181 572
Amortissements	–	8 520	3 558	10 308	1 556	23 942
Sorties	–	(191)	(6 230)	(6 483)	(1 370)	(14 274)
Solde au 28 mars 2015	– \$	40 344 \$	36 687 \$	100 492 \$	13 717 \$	191 240 \$
Valeur comptable nette						
Solde au 29 mars 2014	28 532 \$	116 533 \$	19 567 \$	44 504 \$	7 951 \$	217 087 \$
Solde au 28 mars 2015	28 397 \$	110 751 \$	18 142 \$	38 520 \$	9 360 \$	205 170 \$

(1) Des immobilisations corporelles, d'une valeur capitalisée de 3,9 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 28 mars 2015 (6,7 millions de dollars au 29 mars 2014) et ne sont pas amorties. Ces projets sont constitués principalement de travaux de réaménagement des infrastructures physiques et d'installation d'équipement.

L'amortissement des immobilisations corporelles a été réparti comme suit dans l'état consolidé du résultat global :

	2015	2014
Frais de vente et mise en marché et distribution	18 951 \$	19 021 \$
Frais d'administration	4 991	5 097
	23 942 \$	24 118 \$

15

Immobilisations incorporelles

	Logiciels et licences acquis	Logiciels développés à l'interne	Total ⁽¹⁾
Coût			
Solde au 30 mars 2013	14 566 \$	144 124 \$	158 690 \$
Acquisitions	4 057	11 680	15 737
Sorties	(342)	(245)	(587)
Transferts	1 001	(995)	6
Solde au 29 mars 2014	19 282	154 564	173 846
Acquisitions	2 401	8 500	10 901
Sorties	(515)	(21 791)	(22 306)
Transferts	7	(52)	(45)
Solde au 28 mars 2015	21 175 \$	141 221 \$	162 396 \$
Amortissements cumulés			
Solde au 30 mars 2013	9 978 \$	112 542 \$	122 520 \$
Amortissements	1 524	7 714	9 238
Sorties	(342)	(245)	(587)
Solde au 29 mars 2014	11 160	120 011	131 171
Amortissements	2 133	10 044	12 177
Sorties	(515)	(21 791)	(22 306)
Solde au 28 mars 2015	12 778 \$	108 264 \$	121 042 \$
Valeur comptable nette			
Solde au 29 mars 2014	8 122 \$	34 553 \$	42 675 \$
Solde au 28 mars 2015	8 397 \$	32 957 \$	41 354 \$

(1) Des immobilisations incorporelles, d'une valeur capitalisée de 6,2 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 28 mars 2015 (5,0 millions de dollars au 29 mars 2014) et ne sont pas amorties. Ces projets sont constitués principalement des coûts de développement de logiciels à l'interne et de logiciels et de licences acquis.

L'amortissement des immobilisations incorporelles a été réparti comme suit dans l'état consolidé du résultat global :

	2015	2014
Frais de vente et mise en marché et distribution	1 638 \$	1 507 \$
Frais d'administration	10 539	7 731
	12 177 \$	9 238 \$

16

Emprunts

	2015	2014
Emprunts	– \$	104 980 \$

Au 28 mars 2015, la Société n'était redevable d'aucun emprunt, alors qu'au 29 mars 2014 le solde des emprunts était composé de 3 emprunts, dont 2 auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclu du périmètre comptable du gouvernement du Québec à des taux variant de 1,01 % à 1,02 % et venant à échéance à 7 jours ou moins.

La Société dispose d'une facilité de crédit bancaire de 300,0 millions de dollars autorisée et entièrement disponible aux 28 mars 2015 et 29 mars 2014. Ce crédit est disponible sous forme de découverts bancaires portant intérêt au taux préférentiel ou sous forme d'avances portant intérêt à un taux fixe correspondant au coût des fonds de l'institution financière plus une marge à être déterminée. Ce crédit est remboursable sur demande.

17

Comptes fournisseurs et autres charges à payer

	2015	2014
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	164 059 \$	158 715 \$
Cartes-cadeaux en circulation	17 786	18 106
Rémunération et avantages du personnel à payer	73 015	62 575
	254 860 \$	239 396 \$

18

Provisions et passifs éventuels

Provisions

Toutes les provisions sont considérées à court terme. Les valeurs comptables des provisions se détaillent comme suit :

	Litiges	Programmes municipaux de collecte sélective	Total
Valeur comptable au 30 mars 2013	3 021 \$	4 819 \$	7 840 \$
Augmentation des provisions	3 895	9 103	12 998
Montants repris	(30)	—	(30)
Montants payés	(2 213)	(1 150)	(3 363)
Valeur comptable au 29 mars 2014	4 673	12 772	17 445
Augmentation des provisions	1 213	10 577	11 790
Montants repris	(335)	—	(335)
Montants payés	(914)	(21 148)	(22 062)
Valeur comptable au 28 mars 2015	4 637 \$	2 201 \$	6 838 \$

La provision pour litiges, imputée dans les « Frais d'administration », est reliée à l'application de la Loi sur l'équité salariale et à son maintien, ainsi qu'à un montant découlant de l'impact potentiel de divergences entre la Société et ses employés quant à l'interprétation de certaines conditions de travail. Des sommes liées à certains litiges seront versées au cours de l'exercice financier 2015-2016.

La provision pour contribution aux programmes municipaux de collecte sélective, incluse dans les « Frais de vente et mise en marché et distribution », est composée principalement des coûts nets estimés des programmes municipaux de collecte sélective à être assumés par la Société, en tenant compte des rapports de bouteilles vendues, jumelés à une estimation des taux applicables aux contenants de la Société.

Risques environnementaux

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard à l'exception de la provision pour les programmes municipaux de collecte sélective mentionnée ci-haut.

Passifs éventuels

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 3,3 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités car, selon la direction, leur dénouement n'aura aucun effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

19

Actif et passif au titre des avantages du personnel

Régimes généraux et obligatoires

Au 1^{er} janvier 2015, le taux pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale cotisable et le taux pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) est demeuré à 14,38 %. Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE au 1^{er} janvier 2014 et au 1^{er} janvier 2015 de 5,73 % de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour les années civiles 2014 et 2015.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice 2015 s'élèvent à 26,1 millions de dollars (21,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 mars 2014) et sont comptabilisées dans les postes « Frais de vente et mise en marché et distribution » et « Frais d'administration » à l'état consolidé du résultat global. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses obligations à titre d'employeur.

Crédits de congés de maladie cumulés et régime de retraite à prestations définies

Afin de déterminer l'obligation au titre des prestations définies du régime de retraite, à la date de clôture, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés (Avantage à long terme)		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	3,00 %	3,75 %	3,75 %	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie selon le groupe d'employés	de 50 % à 75 %	de 50 % à 75 %	—	—
Espérance de vie moyenne :				
Homme, âgé de 65 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			89,4	89,4
Femme, âgée de 65 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			90,3	90,3
Homme, âgé de 45 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			88,7	88,9
Femme, âgée de 45 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			90,1	90,1

19. Actif et passif au titre des avantages du personnel (suite)

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses ont également mené aux montants déterminés comme obligation au titre des prestations définies de la Société de la période de présentation de l'information financière et elles devraient être considérées comme la meilleure estimation de la direction. Toutefois, les résultats réels pourraient être différents. Il existe des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation et des taux d'utilisation des crédits de congés de maladie, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures de l'obligation au titre des prestations définies de la Société.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le plus susceptible d'avoir un impact important sur l'état de la situation financière et le résultat global.

Crédits de congés de maladie cumulés

Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie est établi en fonction du taux de rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au versement des prestations prévues au régime. Une diminution du rendement du marché d'obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter l'obligation.

Régime de retraite supplémentaire de la haute direction

La valeur actualisée de l'OPD est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité. La durée estimée des obligations d'entreprises de haute qualité est similaire à la durée estimée de l'OPD. Une diminution du rendement du marché d'obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter l'OPD, bien que, selon les attentes, cette augmentation sera partiellement contrebalancée par une augmentation de la juste valeur des actifs du régime.

Achat de rentes

Le régime a procédé à l'achat de rentes au cours de l'exercice se terminant le 28 mars 2015, entraînant ainsi une liquidation. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies qui fut réglée au moyen d'achats de rentes prescrites s'élevait à 2,4 millions de dollars (1,3 million de dollars au cours de l'exercice clos le 29 mars 2014) et le paiement effectué par la convention de retraite fut de 2,9 millions de dollars (1,8 million de dollars au cours de l'exercice clos le 29 mars 2014). La perte résultant de la liquidation s'établit donc à 0,5 million de dollars et a été reconnue immédiatement au résultat net (0,5 million de dollars au cours de l'exercice clos le 29 mars 2014).

19. Actif et passif au titre des avantages du personnel (suite)

Les actifs et les obligations au titre des prestations définies de la Société peuvent être rapprochés des montants présentés dans l'état consolidé de la situation financière de la façon suivante :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés (Avantage à long terme)		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2015	2014	2015	2014
Rapprochement des obligations				
au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations				
définies au début	31 308 \$	31 924 \$	9 118 \$	9 194 \$
Coût de l'employeur pour le service courant	2 449	3 066	429	517
Montants payés au titre d'une liquidation	—	—	(2 930)	(1 816)
Prestations versées	(1 999)	(2 434)	(237)	(79)
Intérêts sur l'obligation au titre des				
prestations définies	1 236	1 098	378	351
Pertes sur liquidation	—	—	537	518
Pertes actuarielles – expérience du régime	—	158	539	362
Pertes (gains) actuarielles –				
hypothèses financières	2 768	(2 072)	807	(781)
Pertes (gains) actuarielles –				
hypothèses démographiques	67	(432)	(25)	852
Obligations au titre des prestations				
définies à la fin	35 829 \$	31 308 \$	8 616 \$	9 118 \$
Rapprochement de la juste valeur				
des actifs du régime				
Actifs du régime au début			9 663 \$	9 041 \$
Capitalisation de l'obligation par l'employeur			1 063	2 679
Montants payés au titre d'une liquidation			(2 930)	(1 816)
Prestations versées			(171)	(14)
Frais administratifs			(50)	(33)
Intérêts sur les actifs du régime			431	433
Rendement sur les actifs du régime				
en excédent des montants reconnus				
dans les intérêts nets			358	(627)
Actifs du régime à la fin			8 364 \$	9 663 \$
Les actifs du régime supplémentaire de la				
haute direction se détaillent comme suit :				
Titres à revenu fixe			3 244 \$	4 192 \$
Impôt remboursable			5 120	5 471
			8 364 \$	9 663 \$
Rapprochement de l'actif (passif) net				
au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies			(8 616)\$	(9 118) \$
Juste valeur des actifs du régime			8 364	9 663
Actif (passif) net au titre des prestations				
définies à la fin			(252)\$	545 \$

19. Actif et passif au titre des avantages du personnel (suite)

	Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2015	2014
Charges comptabilisées en résultat net		
Coût de l'employeur pour le service courant	429 \$	517 \$
Perte résultant d'une liquidation	537	518
Frais administratifs payés	50	33
Intérêts nets	(53)	(82)
Charges comptabilisées en résultat net	963 \$	986 \$

Les montants comptabilisés aux AÉRG au titre de l'OPD se détaillent comme suit :

	Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2015	2014
Charges comptabilisées aux AÉRG		
Pertes actuarielles nettes sur l'obligation au titre de l'OPD du régime de retraite	1 321 \$	433 \$
Rendement des actifs (excluant les montants compris dans les intérêts nets)	(358)	627
Charges comptabilisées en résultat AÉRG	963 \$	1 060 \$

Les charges comptabilisées aux AÉRG sont comprises dans les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net.

La meilleure estimation des cotisations que la Société juge devoir verser au régime de retraite supplémentaire de la haute direction pendant la période annuelle qui commence après l'actuelle période de présentation de l'information financière est de 1,3 million de dollars.

La durée de l'OPD du régime de retraite supplémentaire au 28 mars 2015 est de 17,7 années (16,1 années au 29 mars 2014).

19. Actif et passif au titre des avantages du personnel (suite)

L'hypothèse actuarielle importante pour la détermination de l'obligation au titre du régime de congés de maladie cumulés et de l'OPD du régime de retraite est le taux d'actualisation. Le calcul de l'obligation de chacun des régimes respectifs est sensible à cette hypothèse. Le tableau suivant résume l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % du taux d'actualisation sur l'obligation.

Modification de l'hypothèse actuarielle importante – Taux d'actualisation	2015		2014	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des congés de maladie	(3 538)\$	4 258 \$	(2 954)\$	3 542 \$
Augmentation (diminution) de l'OPD du régime de retraite	(1 340)\$	1 726 \$	(1 311)\$	1 662 \$

La valeur actuelle de l'obligation au titre du régime de congés de maladie et l'OPD du régime de retraite sont calculées, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que pour le calcul de ces obligations dans l'état de la situation financière. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'obligation au titre du régime de congés de maladie et l'OPD du régime de retraite, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

20

Capitaux propres

Capital-actions

La Société mère est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec. Le capital-actions autorisé de la Société mère se compose de 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune qui sont émises et payées.

Résultats nets non distribués

En vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, le dividende déclaré par la Société est fixé par le ministre des Finances du Québec. Le ministre déclare annuellement le montant égal au résultat net établi conformément aux IFRS, jusqu'à concurrence du montant maximal qui n'entame pas le capital de la Société. Il détermine également les modalités de paiement. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice pour lequel il a été déclaré.

21

Gestion du capital

Le capital de la Société comprend les capitaux propres, le dividende à payer et les emprunts. La Société gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire, à assurer la protection de ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

La Société assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende à son actionnaire sous forme d'avances périodiques. En raison de ce mode de distribution du résultat net, la Société doit recourir à des sources de financement externes. Pour ce faire, la Société est autorisée par le gouvernement du Québec et son conseil d'administration à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400,0 millions de dollars. Cette limite a été respectée au cours de chaque période de présentation de l'information financière.

La Société n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

La structure de capital, telle que définie par la Société, s'établit comme suit :

	2015	2014
Capitaux propres	41 360 \$	42 323 \$
Dividende à payer	248 690	186 042
Emprunts	—	104 980
	290 050 \$	333 345 \$

22

Engagements et charges locatives

En vertu de contrats de location simple, la Société s'est engagée à payer un montant total de 399,0 millions de dollars pour la location de succursales (380,2 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 mars 2014). Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

	2015	2014
Un an au plus	57 327 \$	53 942 \$
Plus de un an mais à cinq ans au plus	178 974 \$	174 441 \$
Plus de cinq ans	162 713 \$	151 839 \$

Généralement, les contrats de location simple prévoient une clause permettant à la Société de renouveler l'entente pour une période de temps additionnelle aux mêmes clauses et conditions, sauf le loyer, sujet à négociation. La Société peut se prévaloir de cette option de renouvellement dans les délais stipulés avant la date d'expiration de l'entente. Les charges locatives de succursales incluses dans les « Frais de vente et mise en marché et distribution » totalisent 53,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 28 mars 2015 (52,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 mars 2014).

23

Informations sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

	2015	2014
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :		
Comptes clients et autres débiteurs	(3 774)\$	6 778 \$
Stocks	25 309	(16 584)
Dépôts et charges payées d'avance	11 241	15 899
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	18 068	906
Taxes et droits gouvernementaux à payer	7 906	3 533
Provisions	(10 607)	9 635
	48 143 \$	20 167 \$
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie :		
Acquisitions des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles financées par les comptes fournisseurs et autres charges à payer	3 078 \$	5 347 \$

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend au 28 mars 2015 un placement temporaire de 25,5 millions de dollars, auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, portant intérêt à un taux de 0,75 % et venant à échéance le 30 mars 2015 (aucun placement temporaire au 29 mars 2014).

24

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les comptes clients et autres débiteurs, les dépôts, les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération et avantages du personnel à payer) ainsi que le dividende à payer.

La juste valeur du contrat de change à terme détenu aux 28 mars 2015 et 29 mars 2014 était sensiblement égale à la valeur du contrat et incluse dans les « Comptes fournisseurs et autres charges à payer ». Cette juste valeur est obtenue par des données de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

25

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Société en réduisant l'exposition aux risques financiers.

La Société ne conclut pas de contrats ou d'ententes visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les placements temporaires ainsi que les emprunts et les sommes prélevées sur les facilités de crédit bancaire, contractés sur une base quotidienne, exposent la Société au risque de flux de trésorerie associé aux fluctuations des taux d'intérêt puisqu'ils portent intérêt à taux variable. Pour l'exercice clos le 28 mars 2015, le solde moyen de ces passifs financiers correspond à un emprunt moyen net de 57,2 millions de dollars (114,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 mars 2014). Les passifs financiers ont porté intérêt à des taux variant de 0,8 % à 3,0 % en 2015 (1,0 % à 3,0 % en 2014) et ont comporté des échéances variant de 1 à 8 jours en 2015 (1 à 10 jours en 2014).

Une variation de 1 % dans les taux d'intérêt pour les instruments à taux variable n'aurait pas eu un impact important sur les résultats consolidés et les capitaux propres de la Société.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change de la Société provient principalement d'achats faits en euros et en dollars américains. Le risque de change est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Afin de limiter les impacts sur le résultat net dus à la variation du dollar canadien par rapport à l'euro, la Société a recours à des contrats de change à terme. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation ni de négociation.

Au 28 mars 2015, les comptes fournisseurs libellés en devises étrangères totalisent 13,1 millions de dollars (8,4 millions d'euros et 1,4 million de dollars américains). Au 29 mars 2014, ils étaient de 16,5 millions de dollars (9,7 millions d'euros et 1,8 million de dollars américains).

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Au cours de l'exercice, les achats de devises en dollars canadiens s'établissent comme suit :

	2015	2014
Euro	220 914 \$	254 245 \$
Dollar américain	35 269	32 609
Autres devises	1 925	2 707
	258 108 \$	289 561 \$

La Société négocie des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel elle est exposée, en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises, principalement en euros, à des taux de change déterminés à l'avance.

Bien que l'exposition au cours de change varie durant l'exercice en fonction du volume des opérations réalisées à l'étranger, la Société évalue qu'une variation de 1 % dans le taux de change n'aurait pas eu un impact important sur les résultats consolidés et les capitaux propres.

Au 28 mars 2015, la Société a conclu un contrat à terme de moins de 12 mois libellé en euros débutant le 30 mars 2015. Le montant du contrat se chiffre à 6,8 millions de dollars (5,0 millions d'euros) et le cours à terme est de 1,3681. Au 29 mars 2014, la Société avait conclu un contrat à terme de moins de 12 mois libellé en euros qui débutait le 31 mars 2014. Le montant du contrat se chiffrait à 8,7 millions de dollars (5,6 millions d'euros) et le cours à terme était de 1,5455.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. En général, la valeur comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière de la Société au titre des actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite des provisions pour pertes de crédit ou de valeur, constitue le montant maximal qui est exposé au risque de crédit.

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

La Société considère que son exposition au risque de crédit lié aux ventes de boissons alcooliques et d'autres biens et services est limitée en raison de la diversité de sa clientèle et du nombre élevé de ses clients. Pour certains clients, la Société exige des garanties accessoires. La politique de la Société consiste à soumettre certains clients à une procédure de vérification de crédit. De plus, le solde des comptes clients et autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, par conséquent, l'exposition de la Société aux pertes de créances n'est pas importante.

Certains comptes clients et autres débiteurs non dépréciés sont en souffrance à la date de clôture. Le tableau suivant présente l'âge des comptes clients et autres débiteurs en souffrance et la provision pour perte de crédit afférente. La provision est établie en fonction de l'âge des comptes et du statut des dossiers des clients.

	2015	2014
En souffrance :		
30 jours et moins	10 060 \$	8 598 \$
Plus de 30 jours	2 609	4 426
	12 669	13 024
Non en souffrance	45 419	44 293
	58 088	57 317
Provision pour perte de crédit pour comptes en souffrance	(518)	(3 521)
	57 570 \$	53 796 \$

La perte de crédit sur comptes clients et autres débiteurs est présentée dans les « Frais d'administration ».

L'évolution de la provision pour perte de crédit pour comptes en souffrance se détaille comme suit :

	2015	2014
Solde au début	3 521 \$	620 \$
Reprise de provision	(214)	(283)
Radiation de créances	(3 061)	50
Perte de valeur comptabilisée	272	3 134
Solde à la fin	518 \$	3 521 \$

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Pour réduire son exposition au risque de crédit, la Société effectue le placement de ses liquidités auprès d'institutions financières qu'elle considère comme contreparties solvables. La Société effectue un suivi et une évaluation continus des changements possibles de statut de ses parties contractantes ainsi que de leur solvabilité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement par ses emprunts, ses comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des cartes-cadeaux en circulation et de la rémunération et avantages du personnel à payer) et le dividende à payer.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts de montants autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

L'exposition de la Société à ce risque est réduite par un volume important de fonds générés par l'exploitation, par son niveau d'encaisse, par son niveau de comptes clients récupérables, par des sources de financement préautorisées et par la gestion des emprunts à court terme à taux variables. La Société considère qu'elle est en mesure d'honorer à brève échéance les passifs financiers.

Les échéances des passifs financiers non dérivés se détaillent comme suit :

	2015		2014	
	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois
Emprunts	– \$	– \$	104 980 \$	– \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	156 560	7 499	148 571	10 177
Dividende à payer	248 690	–	186 042	–
	405 250 \$	7 499 \$	439 593 \$	10 177 \$

26

Opérations entre parties liées

La Société est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part de ce dernier. Les autres parties liées de la Société comprennent ses coentreprises et les principaux dirigeants de la Société.

26. Opérations entre parties liées (suite)

Entités contrôlées par le gouvernement du Québec

Sans avoir effectué de collecte de renseignements qui aurait représenté des coûts importants, la Société juge qu'elle n'a conclu aucune opération commerciale individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption de l'IAS 24.25 concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. Ces renseignements n'apporteraient aucune valeur ajoutée aux états financiers consolidés annuels.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction et les vice-présidents qui composent le comité de direction.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	2015	2014
Salaires et avantages à court terme	2 790 \$	3 557 \$
Indemnités de fin de contrat de travail	876	301
Avantages postérieurs à l'emploi	472	555
	4 138 \$	4 413 \$

Coentreprise

Les détails des transactions et soldes entre la Société et sa coentreprise, Société d'investissement M.-S., S.E.C., sont présentés ci-dessous :

	2015	2014
Transactions		
Achats de produits et services, autres charges et avances	2 337 \$	2 352 \$
Soldes des comptes		
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	38 \$	17 \$

27

Reclassement

Au cours du présent exercice, la Société a revu la répartition des gains et pertes actuariels entre ses différentes fonctions. Ce reclassement a eu pour effet d'augmenter de 2,1 millions de dollars les « Frais de vente et mise en marché et distribution » (réduire de 1,6 million de dollars pour 2014) et de réduire d'autant les « Frais d'administration » (augmenter de 1,6 million de dollars pour 2014).

Information trimestrielle

Exercices clos les 28 mars 2015 et 29 mars 2014
(chiffres non audités)

	2015				
	Exercice	T4	T3	T2	T1
Nombre de semaines	52	12	16	12	12
RÉSULTATS FINANCIERS					
(en millions de dollars canadiens)					
Ventes	3 006,3	574,8	1 060,0	678,6	692,9
Bénéfice brut	1 600,3	310,1	562,0	362,2	366,0
Charges nettes ⁽¹⁾	566,6	137,8	177,2	119,8	131,8
Résultat net	1 033,7	172,3	384,8	242,4	234,2
Résultat global	1 032,7	171,3	384,8	242,4	234,2
Dividende payé	971,0	305,0	255,0	171,0	240,0
VENTES PAR RÉSEAUX					
(en millions de dollars canadiens)					
Succursales et centres spécialisés	2 683,8	507,1	951,6	610,4	614,7
Grossistes-épiciers	322,5	67,7	108,4	68,2	78,2
Total	3 006,3	574,8	1 060,0	678,6	692,9
VENTES EN VOLUME PAR RÉSEAUX					
(en millions de litres)					
Succursales et centres spécialisés	152,2	28,6	51,5	36,4	35,7
Grossistes-épiciers	40,5	8,8	13,6	8,4	9,7
Total	192,7	37,4	65,1	44,8	45,4
VENTES EN VOLUME PAR CATÉGORIES DE PRODUITS					
(en millions de litres)					
Vins	160,2	31,9	54,5	36,2	37,6
Spiritueux	22,1	4,1	8,0	5,1	4,9
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	10,4	1,4	2,6	3,5	2,9
Total	192,7	37,4	65,1	44,8	45,4

(1) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement, la dévaluation d'une participation dans une coentreprise ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Information trimestrielle
Exercices clos les 28 mars 2015 et 29 mars 2014
(chiffres non audités)

	2014				
	Exercice	T4	T3	T2	T1
Nombre de semaines	52	12	16	12	12
RÉSULTATS FINANCIERS					
(en millions de dollars canadiens)					
Ventes	2 934,9	566,2	1 048,9	664,5	655,3
Bénéfice brut	1 554,5	303,6	549,8	353,8	347,3
Charges nettes ⁽¹⁾	551,5	140,8	169,2	115,5	126,0
Résultat net	1 003,0	162,8	380,6	238,3	221,3
Résultat global	1 002,0	161,8	380,6	238,3	221,3
Dividende payé	1 058,4	324,9	265,0	201,5	267,0
VENTES PAR RÉSEAUX					
(en millions de dollars canadiens)					
Succursales et centres spécialisés	2 621,9	499,7	941,7	600,8	579,7
Grossistes-épiciers	313,0	66,5	107,2	63,7	75,6
Total	2 934,9	566,2	1 048,9	664,5	655,3
VENTES EN VOLUME PAR RÉSEAUX					
(en millions de litres)					
Succursales et centres spécialisés	150,4	28,5	51,3	36,4	34,2
Grossistes-épiciers	39,0	8,4	13,1	7,9	9,6
Total	189,4	36,9	64,4	44,3	43,8
VENTES EN VOLUME PAR CATÉGORIES DE PRODUITS					
(en millions de litres)					
Vins	156,5	31,4	53,7	35,6	35,8
Spiritueux	21,8	4,0	8,0	5,0	4,8
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,1	1,5	2,7	3,7	3,2
Total	189,4	36,9	64,4	44,3	43,8

Rétrospective des 10 derniers exercices

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

	2015 ⁽¹⁾	2014 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾⁽²⁾
RÉSULTATS FINANCIERS			
(en millions de dollars canadiens)			
Ventes ⁽⁴⁾	3 006,3	2 934,9	2 907,0
Bénéfice brut ⁽⁴⁾	1 600,3	1 554,5	1 552,8
Charges nettes ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	566,6	551,5	522,0
Résultat net	1 033,7	1 003,0	1 030,8
Résultat global	1 032,7	1 002,0	1 030,3
SITUATION FINANCIÈRE			
(en millions de dollars canadiens)			
Actif total	708,0	733,8	759,6
Immobilisations corporelles et incorporelles	246,5	259,8	259,8
Fonds de roulement net	(169,5)	(186,9)	(191,6)
Passif à long terme	36,1	31,3	32,1
Capitaux propres	41,4	42,3	43,4
FLUX DE TRÉSORERIE			
(en millions de dollars canadiens)			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 126,2	1 061,4	1 075,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	26,2	30,7	41,1
Dividende payé	971,0	1 058,4	1 047,7

- (1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2009, les frais directs de livraison sont déduits des charges nettes et imputés au coût des produits vendus. En 2015, les frais directs de livraison s'élevaient à 17,0 millions de dollars comparativement à 15,9 millions de dollars pour l'exercice précédent.
- (2) Les résultats de l'exercice 2013 ont été retraités afin d'appliquer rétroactivement les changements de la norme IAS 19 traitant des avantages du personnel conformément aux dispositions transitoires. Ces changements ont eu un impact de près de 0,4 million de dollars sur le résultat net et de plus de 0,1 million de dollars sur le résultat global consolidé de l'exercice 2013.
- (3) Exercice financier de 53 semaines
- (4) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les coûts relatifs aux contributions à Éduc'alcool et à Éco Entreprises Québec sont inclus dans les charges nettes. En 2015, ces coûts s'élevaient à 13,8 millions de dollars comparativement à 12,2 millions de dollars pour l'exercice précédent.
- (5) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement, la dévaluation d'une participation dans une coentreprise ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières présentées pour les exercices de 2011 à 2015 inclusivement sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

Certains chiffres comparatifs ont été redressés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Rétrospective des 10 derniers exercices
Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

2012 ⁽¹⁾⁽³⁾	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2008	2007 ⁽³⁾	2006
2 837,1	2 657,8	2 549,1	2 424,5	2 300,3	2 180,0	2 019,4
1 509,3	1 417,1	1 350,9	1 282,6	1 245,5	1 187,0	1 120,0
509,6	506,6	483,7	475,9	484,6	479,0	463,1
999,7	910,5	867,2	806,7	760,9	708,0	656,9
999,7	910,5	867,2	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
700,4	651,1	627,8	590,3	592,5	573,0	658,8
250,9	247,4	225,8	209,6	214,4	240,2	272,4
(186,7)	(179,3)	(157,7)	(140,5)	(146,2)	(171,6)	(203,6)
29,4	32,4	23,2	24,3	25,1	24,4	46,4
44,9	44,9	44,8	44,8	43,1	44,2	35,6
947,3	959,6	915,0	834,6	816,5	769,0	679,5
35,3	43,1	43,3	26,6	21,1	19,0	24,9
962,7	926,2	817,0	802,0	742,0	674,0	598,0

Rétrospective des 10 derniers exercices
Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

	2015	2014	2013
VENTES PAR RÉSEAUX⁽²⁾			
(en millions de dollars canadiens et en millions de litres)			
Succursales et centres spécialisés	2 683,8 152,2 L	2 621,9 150,4	2 585,2 150,8
Grossistes-épiciers	322,5 40,5 L	313,0 39,0	321,8 40,4
Total	3 006,3 192,7 L	2 934,9 189,4	2 907,0 191,2
VENTES PAR CATÉGORIES DE PRODUITS⁽²⁾			
(en millions de dollars canadiens et en millions de litres)			
Vins	2 264,3 160,2 L	2 213,6 156,5	2 183,1 157,3
Spiritueux	664,3 22,1 L	639,0 21,8	633,8 22,0
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	77,7 10,4 L	82,3 11,1	90,1 11,9
Total	3 006,3 192,7 L	2 934,9 189,4	2 907,0 191,2

(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les coûts relatifs aux contributions à Éduc'alcool et à Éco Entreprises Québec sont inclus dans les charges nettes. En 2015, ces coûts s'élevaient à 13,8 millions de dollars comparativement à 12,2 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Les informations financières présentées pour les exercices de 2011 à 2015 inclusivement sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

Rétrospective des 10 derniers exercices
Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

2012 ⁽¹⁾	2011	2010	2009	2008	2007 ⁽¹⁾	2006
2 524,4	2 362,5	2 260,1	2 146,5	2 034,8	1 918,5	1 758,0
149,1	142,8	137,4	132,1	127,9	123,6	114,9
312,7	295,3	289,0	278,0	265,5	261,5	261,4
39,8	37,7	36,6	36,0	34,6	32,8	31,9
2 837,1	2 657,8	2 549,1	2 424,5	2 300,2	2 180,0	2 019,4
188,9	180,5	174,0	168,1	162,5	156,4	146,8
2 124,7	1 987,0	1 905,5	1 804,9	1 705,2	1 606,4	1 474,6
155,2	148,3	142,3	137,0	131,9	126,0	116,7
621,8	581,8	552,9	530,9	515,0	493,8	461,3
21,8	20,8	20,3	19,6	19,4	19,0	18,2
90,6	89,0	90,7	88,7	80,1	79,8	83,5
11,9	11,4	11,4	11,5	11,2	11,4	11,9
2 837,1	2 657,8	2 549,1	2 424,5	2 300,3	2 180,0	2 019,4
188,9	180,5	174,0	168,1	162,5	156,4	146,8

Rétrospective des 10 derniers exercices
Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

	2015 ⁽¹⁾	2014 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾⁽²⁾
CHARGES NETTES⁽⁴⁾⁽⁵⁾ (en millions de dollars canadiens)			
Rémunération du personnel ⁽⁶⁾	389,5	369,1	358,4
Frais d'occupation d'immeuble ⁽⁷⁾	94,6	93,6	89,9
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures ⁽⁷⁾	45,7	42,5	40,6
Frais de livraison et communication	7,7	7,5	7,4
Autres charges	29,1	38,8	25,7
Total	566,6	551,5	522,0
RATIOS D'EXPLOITATION (en pourcentages des ventes)			
Bénéfice brut ⁽⁴⁾	53,2 %	53,0 %	53,4 %
Résultat net	34,4 %	34,2 %	35,4 %
Charges nettes ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	18,8 %	18,8 %	18,0 %
AUTRES RENSEIGNEMENTS (à la fin de l'exercice)			
Nombre d'employés ⁽⁸⁾	5 499	5 526	5 584
Nombre de succursales	402	401	405
Nombre d'agences	439	437	396
Nombre de produits commercialisés ⁽⁹⁾	11 227	10 660	10 467
SUPERFICIE DES LOCAUX (en milliers de pieds carrés)			
Succursales	1 921,0	1 912,7	1 915,1
Centres de distribution et entrepôts	1 467,1	1 467,1	1 462,6

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2009, les frais directs de livraison sont déduits des charges nettes et imputés au coût des produits vendus. En 2015, les frais directs de livraison s'élevaient à 17,0 millions de dollars comparativement à 15,9 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(2) Les résultats de l'exercice 2013 ont été retraités afin d'appliquer rétroactivement les changements de la norme IAS 19 traitant des avantages du personnel conformément aux dispositions transitoires. Ces changements ont eu un impact de près de 0,4 million de dollars sur le résultat net et de plus de 0,1 million de dollars sur le résultat global consolidé de l'exercice 2013.

(3) Exercice financier de 53 semaines

(4) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les coûts relatifs aux contributions à Éduc'alcool et à Éco Entreprises Québec sont inclus dans les charges nettes. En 2015, ces coûts s'élevaient à 13,8 millions de dollars comparativement à 12,2 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(5) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement, la dévaluation d'une participation dans une coentreprise ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(6) La rémunération du personnel inclut la masse salariale, les avantages sociaux, les coûts relatifs aux régimes de retraite ainsi que d'autres frais reliés aux avantages du personnel.

Dans le cadre des mesures visant le redressement des finances publiques, la Société devait poursuivre ses efforts pour contrôler l'évolution de ses dépenses et plus spécifiquement, devait ne pas augmenter sa masse salariale, à moins de facteurs exceptionnels. La Société s'est assurée de respecter ces mesures gouvernementales au cours de son exercice 2015.

(7) Incluant les charges d'amortissements

(8) Le nombre d'employés est établi sur la base d'équivalence de personne/année en temps complet.

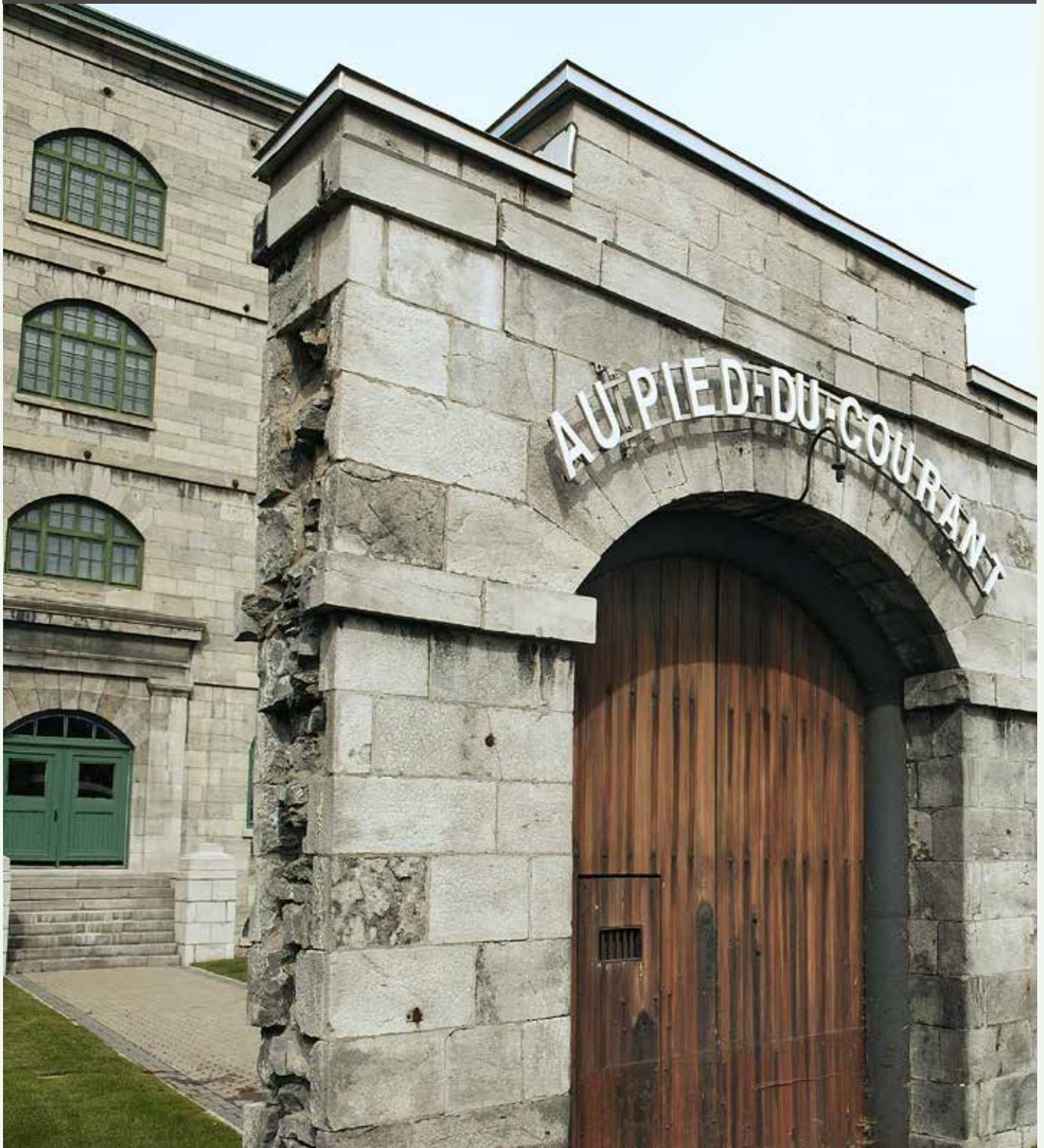
(9) Nombre de produits actifs au 28 mars 2015

Les informations financières présentées pour les exercices de 2011 à 2015 inclusivement sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

Rétrospective des 10 derniers exercices
Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

2012 ⁽¹⁾⁽³⁾	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2008	2007 ⁽³⁾	2006
344,3	341,9	332,5	319,2	316,9	308,4	280,0
89,0	83,4	79,6	76,9	73,6	72,5	71,2
39,6	41,1	37,1	43,9	59,8	57,8	57,9
8,3	8,8	8,3	8,8	11,4	12,2	13,3
28,4	31,4	26,2	27,1	22,9	28,1	40,7
509,6	506,6	483,7	475,9	484,6	479,0	463,1
53,2 %	53,3 %	53,0 %	52,9 %	54,1 %	54,4 %	55,5 %
35,2 %	34,3 %	34,0 %	33,3 %	33,1 %	32,5 %	32,5 %
18,0 %	19,0 %	19,0 %	19,6 %	21,0 %	21,9 %	23,0 %
5 489	5 369	5 265	5 260	5 337	5 264	5 235
408	414	416	414	414	414	408
398	396	395	398	397	395	400
10 088	9 580	8 833	8 611	8 231	7 532	7 243
1 880,6	1 827,2	1 822,1	1 759,0	1 703,8	1 687,1	1 660,9
1 461,7	1 458,7	1 349,7	1 215,4	1 215,4	1 166,9	1 166,9

Gouvernance



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société des alcools du Québec s'assure que les affaires de la Société soient administrées conformément aux lois et règlements qui la gouvernent. Le conseil adopte et approuve les principales orientations et politiques de la Société. Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le conseil était composé du président et chef de la direction de la Société et de 12 membres indépendants. En cours d'exercice, M. Pietro Perrino a démissionné. Ainsi, au 28 mars 2015, le conseil d'administration de la Société était constitué de sept femmes et de cinq hommes.

Les membres du conseil d'administration possèdent des profils professionnels diversifiés et mettent leurs connaissances et leurs compétences au profit des quatre comités du conseil d'administration, soit le comité de gouvernance, d'éthique et de communications, le comité d'audit, le comité des ressources humaines et le comité des pratiques commerciales.

Le conseil d'administration a tenu neuf séances au cours de l'exercice financier 2014-2015, dont deux hors calendrier. Une session à huis clos a eu lieu à la fin de chacune de ses séances. Le conseil a reçu, après chacune des séances des comités, un rapport verbal ainsi que les procès-verbaux faisant état des dossiers qui avaient été à l'étude au cours de ces séances, de sorte qu'il a rempli toutes les fonctions habituelles

relatives à la conduite des affaires de la Société énoncées à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

À chaque réunion du conseil, la direction a présenté un suivi des affaires de la Société et dressé un bilan des divers projets en cours, de même que de l'évolution du tableau de bord du Plan stratégique.

De plus, le conseil a adopté la refonte de plusieurs politiques administratives. Il a procédé au suivi des initiatives du Plan stratégique 2013-2015 ainsi qu'à l'adoption du Plan 2016-2018. Il a également procédé à l'évaluation de la performance du président et chef de la direction et, en fonction des paramètres établis par le gouvernement, a approuvé sa rémunération ainsi que celle des vice-présidents. De plus, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil a adopté les paramètres de rémunération applicables au personnel cadre et non syndiqué de la Société ainsi que la refonte des politiques de ressources humaines existantes. Le conseil a également examiné et approuvé les profils de compétences et d'expertise des administrateurs et procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement et de ses réalisations. Enfin, au cours de ses séances, le conseil a examiné et approuvé le budget de la Société et, sur la recommandation du comité d'audit, il a approuvé le Plan de coaudit ainsi que les honoraires des auditeurs externes. Il a également approuvé les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 29 mars 2014* ainsi que le rapport annuel, en plus d'assurer le suivi des rapports financiers intermédiaires.

D'autre part, tel que stipulé dans la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, le conseil a adopté des modalités afin d'assurer l'atteinte de la cible de 1,021 milliard de dollars. La Société y est parvenue notamment en optimisant régulièrement son programme marketing et ses activités promotionnelles afin d'atteindre les objectifs de vente. De plus, les charges d'exploitation ont fait l'objet de suivis constants afin de réaliser des gains additionnels de productivité et une croissance plus faible qu'anticipée dans plusieurs catégories de charges.

Quant à la gestion et au contrôle des effectifs exigés par le gouvernement, la Société a adopté des mesures visant à contenir la croissance de ses effectifs tout en respectant sa mission de société commerciale et ses objectifs de croissance de dividende. Ainsi, pour la période de trois mois terminée en mars 2015, le total des heures rémunérées ainsi que le nombre d'employés étaient inférieurs à ceux de la période correspondante de 2014.

* Les états financiers consolidés et le rapport annuel pour l'exercice clos le 28 mars 2015 ont été approuvés par le conseil d'administration au cours de sa séance du 4 juin 2015.

COMITÉS DU CONSEIL

Rapport d'activité du comité de gouvernance, d'éthique et de communications

Le comité de gouvernance, d'éthique et de communications voit principalement aux règles et aux pratiques de gouvernance de la Société.

Il s'assure que la Société maintient les plus hautes normes à cet égard.

Il élabore et propose au conseil d'administration un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société ainsi que des profils de compétences et d'expertise pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de communications est composé de sept membres indépendants dont son président, M. Sylvain Lafrance.

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le comité s'est réuni à cinq occasions et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a rempli toutes les fonctions énoncées à l'article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et recommandé au conseil d'administration :

- le renouvellement du mandat de l'ombudsman;
- la révision de la composition des comités;
- la révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec;
- l'octroi de dons et de commandites conformément à la Politique des dons et des commandites de la SAQ; et
- l'adoption d'un Code de conduite des fournisseurs de la SAQ.

De plus, le comité de gouvernance, d'éthique et de communications a :

- examiné un plan intégré de communication;
- validé les orientations stratégiques énoncées au plan et en a assuré le suivi;
- veillé à la mise en place d'une stratégie de gestion proactive des risques liés à la réputation de la Société;
- reçu et effectué le suivi des recommandations de l'ombudsman;
- assuré le suivi des initiatives du Plan de développement durable, notamment celles portant sur la valorisation du verre;
- organisé la tenue d'ateliers permettant aux administrateurs d'échanger sur des sujets présentant un intérêt dans le cadre de l'accomplissement de leur rôle;
- reçu le bilan des dons et des commandites 2013-2014;
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat; et
- examiné les dossiers portant sur les communications d'entreprise et la responsabilité sociétale.

Le comité a également établi et proposé aux administrateurs des critères en vue de procéder à l'évaluation annuelle du président du conseil, ainsi que du fonctionnement du conseil et de ses comités. Pour ce faire, les administrateurs ont rempli un questionnaire portant sur la composition du conseil et des comités, l'organisation et l'efficacité des séances ainsi que le rôle du conseil et de ses comités.

Les membres du comité de gouvernance, d'éthique et de communications ont procédé à l'analyse des résultats de l'évaluation du conseil et de ses comités, lesquels ont été transmis au conseil d'administration, qui en a pris acte.

Enfin, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Rapport d'activité du comité d'audit

Le comité d'audit voit principalement à l'intégrité de l'information financière et s'assure que les mécanismes de contrôle interne de la Société sont adéquats et efficaces. Il est composé de six administrateurs indépendants dont sa présidente, M^{me} Johanne Brunet, qui est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le comité d'audit s'est réuni à quatre occasions et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a rempli toutes les fonctions énoncées à l'article 24 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'approbation des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 29 mars 2014 après les avoir examinés avec les coauditeurs et s'être assuré qu'ils reflétaient fidèlement la situation financière de la Société;
- l'approbation du calendrier et du Plan de mission d'audit pour l'exercice financier se terminant le 28 mars 2015;
- l'approbation du Plan annuel 2014-2015 du Service d'audit interne; et
- l'approbation de la revue financière du rapport annuel 2014.

De plus, le comité d'audit a :

- approuvé les rapports financiers intermédiaires de la Société et pris acte des rapports présentés par le comité de divulgation de l'information financière;
- approuvé la refonte de la Charte d'audit interne;
- effectué un suivi périodique des initiatives visant l'optimisation des ressources de la Société ainsi que des économies réalisées;
- pris connaissance des audits effectués par le Service d'audit interne et assuré le suivi de son plan annuel;
- effectué le suivi des programmes d'attestation de contrôles internes;
- fait le suivi des travaux du comité de gestion des risques d'affaires de la Société; et
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Le comité a également rencontré périodiquement, à huis clos, les représentants du vérificateur général du Québec et les auditeurs externes et il s'est assuré de l'indépendance de ces derniers, dont les honoraires pour les services rendus au 28 mars 2015 totalisaient 169 600 dollars.

Enfin, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Rapport d'activité du comité des pratiques commerciales

Le comité des pratiques commerciales a notamment pour mandat d'étudier les politiques et affaires courantes de la Société qui concernent l'achat, la mise en marché et la distribution de ses produits, incluant le marketing et les promotions offertes. De plus, il s'assure du respect de la Politique en matière de contrats et engagements financiers et examine les dossiers concernant la responsabilité sociétale.

Le comité des pratiques commerciales était composé du président et chef de la direction de la Société et de huit membres indépendants dont sa présidente, M^{me} Danièle Bergeron. M. Pietro Perrino a agi à titre de président de ce comité jusqu'au 30 juin 2014. Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le comité des pratiques commerciales s'est réuni à sept occasions et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'adoption du Programme de développement du réseau des succursales et agences;
- la refonte de la Politique d'achat et de mise en marché; et
- l'octroi de dons et de commandites.

Plus particulièrement, le comité des pratiques commerciales a examiné trimestriellement l'intégrité et la mise en œuvre du processus d'achat et de retrait de produits.

Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances et a aussi procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Rapport d'activité du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a principalement pour mandat d'examiner et de recommander au conseil d'administration des politiques et des orientations stratégiques relatives à la gestion des ressources humaines et d'en assurer le suivi.

Le comité des ressources humaines est composé de six membres indépendants dont sa présidente, M^{me} Lucie Martel. Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le comité s'est réuni à cinq occasions dont une hors calendrier et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances.

Le comité des ressources humaines a rempli toutes les fonctions courantes énoncées à l'article 27 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et a notamment recommandé au conseil d'administration :

- d'autoriser les augmentations salariales ainsi que le versement de bonis aux dirigeants et au personnel cadre de la Société; et
- d'adopter la révision de plusieurs politiques de la Société qui sont sous sa gouverne de même que la révision des conditions de travail des cadres et du personnel non syndiqué.

De plus, le comité des ressources humaines a :

- effectué le suivi du Programme de gestion de la relève des dirigeants de la Société;
- approuvé et recommandé au conseil d'administration les objectifs annuels du président et chef de la direction;
- procédé à l'évaluation de la performance du président et chef de la direction au regard de ces objectifs;
- effectué une revue de l'évaluation de la gestion de la performance des dirigeants;
- approuvé les modifications apportées à la structure organisationnelle;

- recommandé la nomination de la vice-présidente, Stratégie commerciale et expérience client;
- assuré un suivi rigoureux des recommandations découlant du mandat d'optimisation des ressources portant sur la gestion de la santé et de la sécurité au travail;
- étudié les orientations stratégiques de la vice-présidence, Ressources humaines;
- étudié le rapport annuel de la composition de l'effectif et des mouvements de personnel; et
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Enfin, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités

Exercice financier 2014-2015

Administrateurs	CA	CGEC	CAT	CPC	CRH
Nombre de séances	9	5	4	7	5
Sylvain Simard*	9/9	5/5	4/4	7/7	5/5
Alain Brunet	9/9	s. o.	s. o.	7/7	s. o.
Danièle Bergeron	9/9	s. o.	3/4	6/7	s. o.
Céline Blanchet	9/9	5/5	s. o.	7/7	s. o.
Johanne Brunet	7/9	s. o.	4/4	7/7	s. o.
Liliane Colpron	8/9	5/5	s. o.	s. o.	4/5
Nicole Diamond-Gélinas	8/9	5/5	4/4	s. o.	s. o.
Thierry Dorval	9/9	4/5	s. o.	7/7	s. o.
Sylvain Lafrance	9/9	5/5	s. o.	s. o.	5/5
Lucie Martel	9/9	s. o.	s. o.	7/7	5/5
Louise Ménard	9/9	5/5	s. o.	7/7	5/5
Pietro Perrino ⁽¹⁾	2/2	s. o.	1/1	2/2	s. o.
Jean-Marie Toulouse	9/9	s. o.	4/4	s. o.	5/5

*Membre d'office de tous les comités

(1) Démission le 30 juin 2014

Les administrateurs justifient leurs absences aux réunions régulières d'un comité ou du conseil d'administration auprès du Secrétariat général de la SAQ.

CA : Conseil d'administration – 2 ajouts au calendrier
 CGEC : Comité de gouvernance, d'éthique et de communications
 CAT : Comité d'audit
 CPC : Comité des pratiques commerciales
 CRH : Comité des ressources humaines – 1 ajout au calendrier

Rémunération des administrateurs

Janvier à décembre 2014
(en dollars canadiens)

Administrateurs	
Sylvain Simard	35 388 \$
Danièle Bergeron	17 816
Céline Blanchet	17 810
Johanne Brunet	19 786
Liliane Colpron	16 401
Nicole Diamond-Gélinas	15 846
Thierry Dorval	17 533
Sylvain Lafrance	19 774
Lucie Martel	20 340
Louise Ménard	20 052
Pietro Perrino ⁽¹⁾	11 768
Jean-Marie Toulouse	16 160
Total	228 674 \$

(1) Démission le 30 juin 2014

Rémunération des cinq plus hauts salariés et membres de la direction

Au 28 mars 2015
(en dollars canadiens)

Nom	Titre	Salaire de base au 28 mars 2015	Programme de boni annuel	Autres formes de rémunération ⁽¹⁾
Alain Brunet	Président et chef de la direction	375 519	46 297	6 883
Richard Genest	Vice-président et chef de la direction financière	277 638	67 975	9 480
Catherine Dagenais	Vice-présidente, Stratégie commerciale et expérience client	243 232	59 550	19 917
Suzanne Paquin	Secrétaire générale et vice-présidente, Services juridiques	225 856	55 296	14 215
Madeleine Gagnon	Vice-présidente, Ressources humaines	222 858	54 563	11 639

(1) Avantages imposables sur la base de l'année civile 2014 liés aux cotisations professionnelles, aux assurances collectives, aux achats de boissons alcooliques et à l'utilisation d'une automobile.

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Le gouvernement du Québec a adopté le 5 décembre 2014 la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (la « Loi »).

Comme l'indique son titre, l'objectif de la Loi est de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment par des mesures de planification de la main-d'œuvre et de contrôle des effectifs et des contrats de service.

L'OMBUDSMAN, EN TOUTE ÉQUITÉ

Le poste d'ombudsman aux relations d'affaires et du personnel de la SAQ est confié à M. Gilles Pharand. Celui-ci reçoit les plaintes des membres du personnel ainsi que celles des partenaires d'affaires qui n'ont pas reçu de réponse, ou de réponse satisfaisante, de la part du (des) responsable(s) de la SAQ. Il doit analyser et traiter ces plaintes de façon confidentielle selon le principe de l'équité.

L'ombudsman, dont la fonction relève du conseil d'administration, ne dépend pas de la hiérarchie administrative de la SAQ et n'est pas un employé de celle-ci, ce qui lui confère une indépendance absolue à l'égard de la direction. Il n'est ni le défenseur de la SAQ ni l'avocat des plaignants; il est un intermédiaire neutre et accessible et il est tenu à l'impartialité.

L'ombudsman dispose d'un pouvoir de recommandation auprès du conseil d'administration et il présente, deux fois par année, un rapport de ses activités au comité de gouvernance, d'éthique et de communications. En plus d'être membre du Forum canadien des ombudsmans, l'ombudsman de la SAQ souscrit au code de déontologie de l'International Ombudsman Association (IOA), dont il est membre.

Pour plus de renseignements, consulter la section *Ombudsman*, sous l'onglet *À propos/Gouvernance*, dans SAQ.com.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Du 1^{er} janvier au 28 mars 2015
(en milliers de dollars canadiens)

	Nombre	
Personne physique	1	43,3 \$
Entreprises	37	6 202,4
Total	38	6 245,7 \$

Effectif

Au 28 mars 2015
(par sexes et divisions)

Division	Femmes	Hommes	Total
Affaires publiques et communications	28	5	33
Chaîne d'approvisionnement	133	849	982
Commercialisation	104	43	147
Direction financière	117	53	170
Exploitation des réseaux de vente	3 128	2 627	5 755
Président et chef de la direction	10	12	22
Ressources humaines	81	20	101
Secrétariat général et services juridiques	26	56	82
Stratégie commerciale et expérience client	2	—	2
Technologies de l'information	69	181	250
Total	3 698	3 846	7 544

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sylvain Simard

Président du conseil d'administration

- Nommé le 10 avril 2013 pour un mandat de cinq ans (décret 377-2013)
- Membre indépendant

Diplômé en pédagogie à l'Université de Montréal, Sylvain Simard détient également une maîtrise ès arts de l'Université McGill, ainsi qu'un doctorat en littérature comparée de l'Université de Bordeaux (France). Il a occupé la fonction de professeur agrégé de littérature française à l'Université d'Ottawa de 1976 à 1994.

De 1994 à 2012, M. Simard a cumulé plusieurs fonctions au sein du gouvernement. Il a notamment été ministre des Relations internationales, président de la Commission des institutions, président de la Commission des finances publiques, président de la Commission spéciale sur le nouveau cadre de gestion pour la fonction publique, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, ministre de l'Éducation, vice-président de la Commission spéciale sur le choix du site du futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal, vice-président de la Commission spéciale en vue de l'étude de l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale, président de la Commission de la culture et président de la Commission de l'administration publique. Depuis 2013, M. Simard est administrateur de la Société des parcs industriels Sorel-Tracy.

Alain Brunet

Administrateur

- Nommé le 20 novembre 2013 pour un mandat de cinq ans (décret 1204-2013)

Président et chef de la direction

- SAQ

Détenteur d'une maîtrise en administration des affaires (MBA McGill-HEC Montréal) et d'une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme administrateur de sociétés certifié, Alain Brunet possède une solide expérience en gestion des opérations d'un réseau de vente. Œuvrant à la SAQ depuis 1981, il y a gravi tous les échelons avant d'être promu vice-président aux ventes en 2002, puis vice-président et chef de l'exploitation en 2008. Alors qu'il était à la tête de quatre divisions (Commercialisation, Immobilier et ingénierie, Logistique et distribution et Ventes) regroupant plus de 6 000 employés, son mandat principal a été d'intégrer et d'optimiser l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.

M. Brunet a notamment été à l'origine de nombreuses initiatives visant à offrir aux clients des produits et services novateurs telles les populaires Pastilles de goût. Reconnu et apprécié pour son leadership, il sait mobiliser les équipes de gestionnaires et d'employés ainsi que les partenaires autour d'objectifs communs et de stratégies spécifiques. Parallèlement, il met aussi à profit sa passion du commerce de détail en collaborant à l'animation du programme SAQ-HEC Montréal en commerce de détail destiné à préparer la relève des cadres supérieurs et des dirigeants des entreprises de ce secteur d'activité.

Danièle Bergeron

Administratrice

- Nommée le 27 juin 2012 pour un mandat de quatre ans (décret 685-2012)
- Membre indépendant

Détentrice d'une maîtrise en administration des affaires (EMBA McGill-HEC Montréal) et de la certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée, Danièle Bergeron est membre du conseil d'administration de CAA Québec depuis 2015 ainsi que de celui de la Fondation de l'IRCM depuis 2014. M^{me} Bergeron a développé une solide expérience de gestion dans le secteur du commerce de détail et des produits de consommation. De 1981 à 2006, elle a contribué à la mise en marché et au succès de la Maison Ogilvy, où elle a été vice-présidente exécutive de l'exploitation commerciale. Elle s'est ensuite jointe aux boutiques Jacob en tant que vice-présidente produits. En 2008, elle a créé et mis sur pied un projet d'acquisition d'un grand détaillant canadien. De 2011 à 2014, elle a été présidente de l'entreprise d'ameublement Mobilia avec pour mandat de préparer la relève familiale. Elle est membre de la Fédération des chambres de commerce du Québec, du Réseau des Femmes d'affaires du Québec et du Cercle Omer DeSerres.

Céline Blanchet

Administratrice

- Nommée le 7 octobre 2009 pour un mandat de deux ans (décret 1075-2009)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (décret 1216-2011)
- Membre indépendant

Vice-présidente aux affaires corporatives

- DeSerres

Détentrice d'un baccalauréat ès arts (économie) et d'une licence en droit de l'Université Laval, Céline Blanchet est également membre du Barreau du Québec depuis 1985 et détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. M^{me} Blanchet œuvre dans le secteur du commerce de détail à titre de vice-présidente, Affaires corporatives chez DeSerres. Elle a agi antérieurement à titre de directrice principale des affaires publiques à la Banque Laurentienne du Canada, après avoir occupé différents postes comme professionnelle à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec. Elle est membre des conseils d'administration du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), de IQ FIER et de la Fondation Marie-Vincent, en plus d'être membre du Comité au Canada de la Maison des étudiants canadiens à Paris.

Johanne Brunet

Présidente du comité d'audit

Administratrice

- Nommée le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (décret 1216-2011)
- Membre indépendant

Professeure titulaire

- Département de marketing, HEC Montréal

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Johanne Brunet est détentrice d'un doctorat en *Industrial and Business Studies* de l'Université de Warwick (Royaume-Uni) et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) en marketing et gestion internationale de HEC Montréal. M^{me} Brunet détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle a été Lauréate 1999 Action femmes d'affaires de la Chambre de commerce de Montréal et finaliste *Business Professor of the Year Award 2013* de la compétition du célèbre hebdomadaire *The Economist*. Elle a été directrice de la production extérieure et des acquisitions à la Société Radio-Canada, pour ensuite œuvrer en tant que vice-présidente principale à TV5-Amériques. Elle siège aux conseils d'administration du quotidien *Le Devoir*, de l'entreprise Liquid Nutrition, du Théâtre du Rideau Vert, de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), de même qu'à certains autres en Angleterre.

Liliane Colpron

Administratrice

- Nommée le 19 janvier 2011 pour un mandat de quatre ans (décret 23-2011)
- Membre indépendant

Présidente et fondatrice

- Boulangerie Première Moisson

Liliane Colpron présente un riche parcours dans le monde des affaires. Avant de fonder Première Moisson avec ses enfants et d'y œuvrer à titre de présidente, elle possédait déjà une vingtaine d'années d'expérience à la tête d'entreprises qu'elle avait créées et gérées, soit La Boulangerie des Prairies à Ville LaSalle, Au Bon Croissant rue Saint-Mathieu et Les Boulangeries Mansion inc.

Plusieurs honneurs ont été remis à M^{me} Colpron. En 2005, elle reçoit de l'État français le titre de chevalier de l'Ordre du mérite agricole pour l'excellence de son travail dans l'agroalimentaire au Québec et pour avoir contribué à la diffusion de la culture française en dehors de la France. La même année, on lui attribue le prix Femmes d'affaires du Québec, dans la catégorie Réalisations. Puis, le titre de PDG de l'année 2007 lui est décerné par les lecteurs du quotidien *La Presse*. M^{me} Colpron voit son nom inscrit dans le *Dictionnaire universel du pain*, paru en 2010 aux Éditions Laffont, puis elle est choisie en novembre 2010 pour figurer dans le numéro anniversaire du magazine *Châtelaine* mettant de l'avant 50 portraits de femmes ayant le plus marqué l'histoire du Québec des 50 dernières années.

Nicole Diamond-Gélinas

Administratrice

- Nommée le 30 novembre 2011 pour un mandat de quatre ans (décret 1216-2011)
- Membre indépendant

Présidente

- Aspasie inc.
- Plastifil inc.
- Trois-Rivières Ford Lincoln inc.

Détentrice d'un baccalauréat en pédagogie et licenciée en administration de l'Université Laval, Nicole Diamond-Gélinas est présidente de l'entreprise manufacturière familiale Aspasie inc., qui œuvre principalement dans les nuanciers de cartons imprimés depuis 1976. M^{me} Diamond-Gélinas est présidente de Plastifil inc., entreprise manufacturière familiale spécialisée en extrusion et injection de plastique, préimpression et impression, ainsi que de Trois-Rivières Ford Lincoln inc. Elle a de solides connaissances en gestion, valeurs mobilières, informatique, opérations commerciales internationales et animation et dynamique de groupe. Elle détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle siège au conseil d'administration et au comité de gouvernance de Assurance-Vie Banque Nationale ainsi qu'au conseil d'administration et au comité d'audit du Port de Trois-Rivières.

Thierry Dorval

Administrateur

- Nommé le 25 juin 2013 pour un mandat de quatre ans (décret 760-2013)
- Membre indépendant

Associé

- Norton Rose Fulbright Canada

Détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en droit de l'Université Laval, Thierry Dorval est également titulaire d'un MBA de l'Université d'Oxford et s'est vu remettre par l'Université d'Ottawa, en 2007, un doctorat en droit pour sa thèse dans le domaine de la gouvernance. M. Dorval est associé au sein du cabinet Norton Rose Fulbright Canada, où il cumule des mandats de fusion, d'acquisition et de vente d'entreprises, en plus d'en présider l'équipe « Gouvernance et responsabilité des administrateurs ». Il est un des membres fondateurs de la section du Québec de l'Institut des administrateurs de sociétés et siège à son conseil d'administration, de même qu'à ceux de l'Orchestre symphonique de Montréal et de la Société d'Investissement Jeunesse. Par ailleurs, il est l'auteur de nombreux articles publiés dans des revues nationales et internationales ainsi que du livre *Governance of Publicly Listed Corporations*, paru aux éditions LexisNexis Butterworths et qui en est à sa deuxième édition.

Sylvain Lafrance

Président du comité de gouvernance, d'éthique et des communications

Administrateur

- Nommé le 27 juin 2012 pour un mandat de quatre ans (décret 685-2012)
- Membre indépendant

Professeur associé et directeur

- Pôle Médias et management, HEC Montréal

Après des études à l'Université d'Ottawa et au Centre de formation des journalistes de Paris, Sylvain Lafrance a obtenu une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et œuvré par la suite comme journaliste à Radio-Canada dès 1978. M. Lafrance est devenu successivement vice-président de la radio française de la société d'État en 1998, puis vice-président principal pour l'ensemble des Services français en 2005. À ce titre, il a procédé à l'intégration des services de radio, de télévision et d'Internet afin de créer un des plus importants groupes de radiodiffusion publique de langue française, le seul en Amérique du Nord. Parallèlement, il a présidé le conseil d'administration d'ARTV de 2002 à 2010 en plus de représenter le Canada à celui de TV5Monde. Il est professeur associé et directeur du Pôle Médias et management à HEC Montréal.

Lucie Martel

Présidente du comité des ressources humaines

Administratrice

- Nommée le 19 janvier 2011 pour un mandat de quatre ans (décret 23-2011)
- Membre indépendant

Première vice-présidente et chef des ressources humaines

- Intact Corporation financière

Diplômée en relations industrielles de l'Université de Montréal, Lucie Martel est première vice-présidente et chef des ressources humaines d'Intact Corporation financière depuis septembre 2011. Dans son rôle actuel, M^{me} Martel est responsable de l'élaboration des stratégies, des politiques et des programmes liés aux ressources humaines. Avant sa nomination, elle a occupé le poste de vice-présidente principale au sein de AXA Canada. Elle a plus de 30 ans d'expérience en gestion stratégique des ressources humaines et en relations de travail, qu'elle a accumulés au sein d'entreprises telles que la Banque Laurentienne, dont elle a été vice-présidente, Gestion et développement des ressources humaines, Direct Film et Uniroyal.

Louise Ménard

Administratrice

- Nommée le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (décret 1216-2011)
- Membre indépendant

Présidente

- Groupe Méfor inc.

Licenciée en droit de l'Université de Montréal, Louise Ménard détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle est présentement membre du conseil d'administration, présidente du comité de gouvernance et membre du comité des ressources humaines de ProMetic Sciences de la vie inc. et siège également au conseil d'administration de La Piéta. M^{me} Ménard a agi antérieurement à titre de vice-présidente, Affaires corporatives et juridiques et secrétaire chez Sodarcan inc. Elle a été membre du conseil d'administration de Assuris inc., secrétaire du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal, membre des comités exécutif et des ressources humaines de cette même Fondation et présidente du comité consultatif de Nomad Logic Inc. ainsi que du conseil d'administration de Alena Capital Inc.

Jean-Marie Toulouse

Administrateur

- Nommé le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (décret 1216-2011)
- Membre indépendant

Professeur émérite

- HEC Montréal

Jean-Marie Toulouse, détenteur d'un doctorat en psychologie sociale de l'Université de Montréal et d'un postdoctorat en *management* de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA), est professeur émérite à HEC Montréal, où il a enseigné la stratégie d'entreprise et l'entrepreneurship et occupé plusieurs postes administratifs, dont celui de directeur pendant près de 12 ans. M. Toulouse détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme administrateur de sociétés certifié. Il a publié plusieurs ouvrages et un nombre considérable d'articles dans les plus grandes revues de sa discipline et les meilleures revues professionnelles. Au cours de sa carrière, il a été membre de plusieurs conseils d'administration. Il est officier de l'Ordre du Québec et membre de la Société royale du Canada.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES EMPLOYÉS

Conçu en collaboration avec tous les secteurs de l'entreprise et entré en vigueur le 1^{er} décembre 2008, le Code d'éthique et de conduite des employés a été mis à jour au cours de l'exercice 2013-2014.

Inspiré des valeurs de l'entreprise – passion, respect, responsabilité, intégrité, collaboration et équilibre –, le Code d'éthique et de conduite des employés fournit à ces derniers des repères solides en matière d'éthique et est un outil qui s'intègre dans un processus évolutif au sein duquel le comité consultatif à l'éthique joue un rôle de première importance.

POLITIQUE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le 8 février 1999, la Société des alcools du Québec a adopté une Politique linguistique qui tient compte de sa vocation commerciale et détermine de quelle manière la Charte de la langue française doit s'appliquer au sein de l'entreprise.

De plus, en mars 2011, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration.

Conformément à l'article 26 de cette nouvelle Politique, le président et chef de la direction a désigné une mandataire pour veiller à l'application de la Charte de la langue française, de ses règlements et des politiques gouvernementales à incidence linguistique et il a créé un comité permanent relevant

de lui. Ce comité est composé de la mandataire et de sept membres qui ont pour mandat d'assurer la mise en œuvre de la Politique linguistique de la Société. La mandataire a d'ailleurs continué de collaborer avec l'Office québécois de la langue française pour assurer le respect de cette Politique.

Ainsi, la SAQ se conforme aux exigences de la Charte de la langue française et à sa Politique linguistique qui établit le français comme la langue de travail quotidienne pour tous ses employés. Elle accorde une importance fondamentale à la qualité et à l'utilisation du français dans ses communications orales et écrites. Au cours de l'exercice 2014-2015, des capsules linguistiques ont été publiées régulièrement concernant des expressions et locutions à privilégier.

BILAN DES RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la SAQ effectue un suivi rigoureux de ses avancées technologiques et de leurs avantages pour l'entreprise. Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le conseil d'administration de l'entreprise a procédé à un examen approfondi de la programmation annuelle et triennale des activités en matière de ressources informationnelles, des projets ainsi que du bilan annuel des réalisations et de leurs bénéfices.

Les différents bilans ont démontré d'excellents rendements en ce qui a trait à l'amélioration de l'expérience client et à l'augmentation de l'efficacité opérationnelle. Voici les principales réalisations du dernier exercice financier :

- déploiement d'un nouveau service *Cliquez, Achetez, Ramassez* offrant une nouvelle expérience d'achat aux consommateurs en leur permettant, avec une offre de produits bonifiée, d'effectuer des achats en ligne et de se faire livrer le tout gratuitement dans une des 229 succursales désignées;
- bonification de l'expérience d'achat de spiritueux en intégrant dans différents systèmes informationnels l'iconographie développée à cet effet;
- implantation d'un nouveau système de communication et de collaboration favorisant le partage d'information pour l'ensemble des employés de la SAQ;
- implantation d'un nouveau système d'authentification des utilisateurs favorisant l'automatisation et l'optimisation des accès aux différents systèmes informatiques de la SAQ;
- maintien de la certification PCI, assurant ainsi la saine gestion du risque et la continuité des affaires concernant les transactions effectuées par carte de crédit;
- utilisation de logiciels libres permettant à l'entreprise de faire évoluer ses plateformes de manière plus agile; et
- abonnement à des services logiciels SaaS (*software as a service*), ce qui permet à l'entreprise de maintenir à jour l'évolution de ses plateformes, tout en réduisant les risques liés à l'utilisation de systèmes désuets.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Compte rendu des demandes d'accès reçues à la SAQ

La Société des alcools du Québec traite les demandes d'accès à des documents conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Au cours de l'année 2014, la SAQ a traité 102 demandes d'accès à des documents, soit 74 demandes de ce type et 28 demandes d'accès aux renseignements personnels. Toutes ces demandes ont été traitées dans les délais requis. Le tableau suivant présente un bilan du traitement des demandes reçues par la SAQ :

Demandes acceptées en totalité	47
Demandes acceptées partiellement	40
Demandes refusées	15
Désistement	1
Demande de révision devant la Commission d'accès à l'information (CAI)	2
Désistement de demandes de révision	0

Motifs de refus

Les motifs de refus d'accès aux documents détenus par la SAQ qui ont été invoqués concernaient ou contenaient :

- des informations relatives à des tiers ayant refusé la divulgation d'informations;
- des informations confidentielles;
- des renseignements personnels; ou
- des renseignements de nature commerciale.

Délai moyen de traitement des demandes

Le délai moyen de réponse de la SAQ est de 17 jours et aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.

Activités relatives à la gestion de l'information

Le comité de gestion de l'information s'est réuni à deux reprises durant la période couverte par le présent bilan. Une formation visant la protection des renseignements personnels et le respect de la vie privée des employés a été offerte à une cinquantaine de personnes issues de cinq services différents. Également, des aide-mémoire et des formulaires d'autorisation détaillant les conditions et procédures à suivre en cette matière ont été publiés dans l'intranet de la SAQ.

Aussi, le comité de direction de la SAQ a adopté une modification à la Directive relative aux modalités de communication de renseignements personnels en vue de prévenir un acte de violence, conformément à une décision de la Commission d'accès à l'information.

Enfin, plusieurs rencontres et travaux ont été effectués afin d'appliquer les nouvelles exigences du Règlement modifiant le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après appelé « Règlement ») adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c. 6, a. 1);

Considérant que la Loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, lesquels sont en partie reproduits à titre informatif à l'Annexe 1 du présent Code;

Considérant que l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un Code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

En considération de ce qui précède, les membres du conseil d'administration adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit :

SECTION 1.

Interprétation

1. Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :
 - a) « **membre du conseil** » désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps;
 - b) « **association** » désigne une association ou un regroupement de personnes, de sociétés ayant un intérêt direct ou indirect dans le commerce des boissons alcooliques ou l'organisation du commerce des boissons alcooliques;
 - c) « **autorité compétente** » désigne le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif;
 - d) « **comité** » désigne le comité de gouvernance, d'éthique et de communications de la Société;
 - e) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
 - f) « **conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société;
 - g) « **contrat** » comprend un contrat projeté;
 - h) « **entreprise** » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier;
 - i) « **famille immédiate** » désigne le conjoint d'un membre du conseil, son enfant ou celui de son conjoint, son père, sa mère, son frère, sa sœur, le conjoint de sa mère, de son père, le père, la mère de son conjoint ainsi que le conjoint de son enfant;
 - j) « **loi** » désigne la Loi sur la Société des alcools du Québec, (L.R.Q. c. S 13), telle qu'elle a été amendée et modifiée à l'occasion; et
 - k) « **Société** » désigne la Société des alcools du Québec.
2. Dans le présent Code, l'interdiction de faire un geste inclut la tentative de faire ce geste et/ou l'incitation à le faire.

SECTION 2.

Dispositions générales

3. Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du conseil.

Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des membres du conseil; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

4. Le membre du conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent Code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants doivent s'appliquer.
5. Dans les 30 jours de l'adoption du présent Code par le conseil, chaque membre du conseil doit remplir et signer la déclaration reproduite à l'Annexe 2 du présent Code; cette déclaration, une fois remplie, est remise au président du conseil, qui doit la remettre au secrétaire de la Société aux fins de conservation.

Chaque nouveau membre du conseil doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.
6. Le membre du conseil s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis que ce dernier peut être appelé à donner, verbalement ou par écrit.

SECTION 3.

Principes d'éthique

7. Pendant toute la durée de son mandat, le membre du conseil doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

Le membre du conseil doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

Dans l'exécution de ses fonctions, le membre du conseil fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.
8. Le membre du conseil ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers.
9. Le membre du conseil prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
10. Le membre du conseil doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions de membre du conseil; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat de membre du conseil; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
11. Les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire du conseil, et ce, pour des motifs sérieux. Toutefois, les délibérations, les votes et les positions défendues par les membres sont confidentiels.

SECTION 4.

Règles générales de déontologie

12. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté et impartialité.
13. Le membre du conseil à temps plein, dont le président et chef de la direction, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre membre du conseil qui a ou dont l'employeur a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise, un contrat ou une association doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise, le contrat ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit également dénoncer dès qu'il en a connaissance les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
14. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Tout document désigné par le conseil d'administration ou par le secrétaire comme étant confidentiel revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le membre du conseil sans une autorisation expresse du conseil.
15. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à la Société.
16. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
17. Le membre du conseil ne peut accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou d'une entreprise faisant affaire avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens.

18. Le membre du conseil ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à l'influence qu'il pourrait exercer sur quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.
19. Le membre du conseil ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être administrateur de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information inconnue du public.
20. Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul membre du conseil ne doit divulguer de l'information inconnue du public concernant la Société ou autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information inconnue du public.
21. Le membre du conseil doit collaborer avec le président du conseil ou le comité lorsqu'il est prié de le faire.
22. Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge élective doit en informer le président du conseil.

Le président du conseil ou le président et chef de la direction qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
25. Les articles 12, 13, 15, 16, 17, 18, 23 et 24 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate du membre du conseil.
26. Le membre du conseil doit remettre au président du conseil ou au secrétaire, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 3 et contenant les informations suivantes:
 - a) la dénomination sociale de la personne morale dans laquelle, au meilleur de sa connaissance, sa famille immédiate ou lui détient action, créance, titre ou toute autre forme d'intérêts pécuniaires dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif;
 - b) la dénomination sociale de la personne morale pour laquelle son conjoint ou lui assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue ou autre intérêt dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif;
 - c) la dénomination sociale de la personne morale dans laquelle il détient d'autres intérêts qui le relie à une personne morale et qui pourraient être perçus comme susceptibles d'influencer son appréciation des sujets présentés au conseil concernant cette personne morale.

Le membre du conseil pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil ou au secrétaire.

Le membre du conseil doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement important à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

SECTION 5.

Divulcation et abstention

23. La divulgation requise à l'article 13 se fait :
 - a) lors de la réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
 - b) dès le moment où le membre du conseil qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou
 - c) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
 - d) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.
24. Le membre du conseil doit effectuer la divulgation requise à l'article 13 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des membres du conseil.

27. Le secrétaire de la Société tient à la disposition des membres du conseil et du comité les déclarations reçues en application des articles 5 et 26. De plus, le secrétaire de la Société avise le président du conseil et le comité de gouvernance, d'éthique et de communications de tout manquement aux obligations prévues au présent Code dès qu'il en a connaissance.

SECTION 6.

Administrateurs nommés à d'autres conseils

28. Le membre du conseil nommé par la Société afin d'exercer des fonctions d'administrateur auprès d'un autre organisme ou entreprise (ci-après la « Personne nommée ») est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, par le Règlement et par le présent Code, ainsi que ceux établis dans le Code d'éthique et de déontologie de tel organisme ou entreprise. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

29. La Personne nommée n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels que ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise. Toutefois, toute rémunération allouée au président et chef de la direction de la Société doit être versée directement au nom de la Société.
30. Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et généralement des engagements de même nature découlant de la Loi et du Code d'éthique de l'organisme ou de l'entreprise au sein duquel la Personne nommée exerce des fonctions d'administrateur, cette dernière doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou entreprise qui pourrait avoir un impact important sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. La Personne nommée est tenue d'informer la Société de toute question dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des administrateurs.

SECTION 7.

Dispenses

31. Le présent Code ne s'applique pas :
- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel le membre du conseil ne participe ni directement ni indirectement;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
 - c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale;
 - d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur;
 - e) à un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs; ou
 - f) à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous; et
 - g) à la détention, dans une société cotée en Bourse, de titres représentant moins de 5 % de cette catégorie de titres de cette société.

SECTION 8.

Processus disciplinaire

32. Le comité veille à l'application du présent Code, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil. Le comité a pour mandat :
- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème;
 - b) de traiter toute demande d'information relative au présent Code; et
 - c) de faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.
33. Le secrétaire de la Société tient des archives dans lesquelles il conserve, notamment, les déclarations et divulgations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.
34. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.
35. Le comité préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
36. Lorsque le comité a des motifs raisonnables de croire qu'un membre du conseil n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.
37. Tout employé ou membre du conseil de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un membre du conseil auprès de l'autorité compétente.
38. Le dossier de plainte est traité par l'autorité compétente et une sanction, le cas échéant, est imposée à l'administrateur en défaut conformément à ce que prévoit le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION 9.

Dispositions finales

39. Le présent Code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration de la Société.
- Il n'a aucun effet rétroactif.

ANNEXE 1

Extraits de lois et règlements relatifs aux principes d'éthique et aux règles de déontologie applicables aux administrateurs publics

CODE CIVIL DU QUÉBEC (L.R.Q., c, C-1991)

Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence.

Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêts est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracte avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois, aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (M-30, D. 824-98) Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2.; 1997. C. 6, a. 1)
[...]

Chapitre II Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le présent Règlement, ainsi que ceux établis dans le Code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la Loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
8. Le président du conseil d'administration, le premier dirigeant d'un organisme ou d'une entreprise et les administrateurs publics à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit faire aussi cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

Annexe 1

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou de l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.
11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'organisme ou de l'entreprise avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la Loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
13. L'administrateur public à plein temps doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement écrit du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.
14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
16. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'organisme ou de l'entreprise.
18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au premier alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.
19. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de l'organisme ou de l'entreprise.

Chapitre III Activités politiques

20. L'administrateur public à temps plein, le président du conseil d'administration ou le premier dirigeant d'un organisme ou d'une entreprise qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
21. Le président du conseil d'administration ou le premier dirigeant d'un organisme ou d'une entreprise qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
22. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
23. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
24. L'administrateur public à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 22 ou à l'article 23 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
25. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.
26. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

Chapitre IV Rémunération

27. L'administrateur public n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise.
28. L'administrateur public révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
29. L'administrateur public qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
30. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
31. L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
32. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 29 à 31.
33. Pour l'application des articles 29 à 31, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'Annexe.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 29 et 30 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

Chapitre V**Code d'éthique et de déontologie**

34. Les membres du conseil d'administration de chaque organisme et entreprise du gouvernement doivent se doter d'un Code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le présent Règlement.
35. Le Code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie de l'organisme ou de l'entreprise.
- Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme ou de l'entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.
- Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics. Elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles doivent notamment traiter :
- 1° des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;
 - 2° de l'identification de situations de conflit d'intérêts; et
 - 3° des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.
36. Chaque organisme ou entreprise doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent Règlement.

Chapitre VI**Processus disciplinaire**

37. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
- Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public.
- Toutefois, le président du conseil d'administration d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise sauf s'il en est lui-même le président.
38. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
39. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
40. Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi, au présent Règlement ou au Code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.
- Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 37, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus 30 jours.
41. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
42. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.
- [...]

ANNEXE 2

DÉCLARATION D'ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Je, soussigné(e), _____, domicilié(e) et résidant au _____, en la ville de _____, Québec, membre du conseil d'administration à la Société des alcools du Québec, déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec adopté par le conseil d'administration le 28 août 2014 et en comprendre le sens et la portée et être lié(e) par chacune de ses dispositions tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part envers la Société des alcools du Québec.

Signé à _____, le _____

Membre du conseil d'administration

ANNEXE 3

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Conformément à l'article 23 du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec.

Je, _____, membre du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec, déclare les intérêts suivants :

1. Action, créance, titre ou toute autre forme d'intérêts pécuniaires, au meilleur de ma connaissance, que ma famille immédiate ou moi-même détenons dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif^{(1) (2)}

Dénomination sociale de la personne morale	Quantité de l'intérêt	Description (ex. : actions)	Valeur approximative de l'intérêt

☐ Ma famille immédiate et moi-même ne détenons pas d'intérêt correspondant à cet énoncé.

(1) Ne sont pas considérés comme des intérêts dans des personnes morales les bons du Trésor ou instrument monétaire et les obligations gouvernementales (fédérales et provinciales).

(2) Art.31 alinéa g) : « ...ne s'applique pas à la détention dans une société cotée en Bourse de titres représentant moins de 5 % de cette catégorie de titres de cette société. »

2. Fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute autre fonction analogue ou tout autre intérêt que ma famille immédiate ou moi-même assumons ou détenons dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif

Dénomination sociale de la personne morale	Titre de la fonction ou nature de l'intérêt

☐ Ma famille immédiate et moi-même n'assumons aucune fonction ou ne détenons aucun intérêt correspondant à cet énoncé.

3. Autres intérêts que je détiens, qui me relient à une personne morale et qui pourraient être perçus comme susceptibles d'influencer mon appréciation des sujets présentés au conseil concernant cette personne morale

Dénomination sociale de la personne morale	Nature de l'intérêt

☐ Je ne détiens aucun intérêt correspondant à cet énoncé.

Signé à _____, le _____

Signature _____

Renseignements

Gestion de la publication

Nathalie Hamel, vice-présidente, Affaires publiques et communications
Michèle Cloutier, directrice, Communication d'entreprise

Rédaction des sections Revue des activités et Tendances et coordination de la production du rapport

Geneviève Ferron

Rédaction de la section Finances

Édith Filion, directrice, Planification financière
Chantal Levesque, directrice, Comptabilité corporative et fiscalité
Daniel Séguin, directeur, Services comptables
Michaël Halley, directeur adjoint, Gestion des prix et information
George Hajjar
Rachel Jeannite
Nathalie McDuff
Annie Perrier

Rédaction de la section Gouvernance

Martine Comtois, directrice, Secrétariat général et accès à l'information

Coordination de l'impression

Johanne Blouin

Révision

Monique Thouin

Conception et design graphique

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Impression

Paragraph inc.

Pour consulter la version électronique de ce rapport, visiter SAQ.com.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination
et dans le seul but d'alléger le texte.

Imprimé au Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN : 978-2-550-72915-0 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-72916-7 (version PDF)

ISSN : 0845-44594-5



